ANNEXE N° 1 DE LA DELIBERATION N° 2022.01881

NOM DE L'OPERATION : **Approbation du cadre stratégique du Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (SRESRI) Hauts-de-France 2022-2028**

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
8336797
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 15/12/2022
Retour Préfecture : 15/12/2022

PRESENTATION DU PROJET :

SRESRI - INTENTIONS STRATEGIQUES ET EN TERMES DE GOUVERNANCE

A l'instar d'autres schémas régionaux, le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) des Hauts-de-France doit faire l'objet d'un renouvellement pour la période 2022-2028.
La loi prévoit en effet que les Régions, en leur qualité de chef de file de l'enseignement supérieur et de la recherche, élaborent, en concertation avec les collectivités du territoire et leurs groupements, un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation. Ce schéma s'inscrit en articulation avec les Schémas régionaux de formation (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles - CPRDFOP) et de développement économique (Schéma Régional de Développement Economique, à l'innovation et à l'internationalisation - SRDE-II) et en cohérence avec les stratégies nationale et européenne de recherche. Il envisage les enjeux de la lutte contre le changement climatique et de la transitions écologique en lien avec le Schéma régional d'aménagement, de développement durable, et d'égalité des territoires (SRADDET).

Lancée en décembre 2021, la démarche de renouvellement du schéma s'est engagée sur la base d'une vaste concertation, qui s'est notamment manifestée par deux moments forts :

- Séminaire du 23 mars 2022 associant près de 200 acteurs de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI)
- Comité d'orientation stratégique du 1er juillet 2022, associant les représentants de l'Etat, les partenaires de l'ESRI, le monde socio-économique et les territoires.

Elle s'est appuyée sur la réalisation d'un travail préalable de diagnostic réalisé par les services d'études et de statistiques de la Région et de l'Etat (Annexe 4).

I - Un cadre stratégique (Annexe 2)

Le texte soumis à l'assemblée régionale est le cadre stratégique du SRESRI. Sa vocation est de relever les enjeux et de dégager les objectifs stratégiques qui s'imposent pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche des Hauts-de-France, qu'il s'agisse de favoriser les conditions de vie et de réussite des étudiants, d'accompagner par la formation et la recherche le développement économique régional, ou de s'inscrire dans les stratégies de développement territorial et de rayonnement international. Il rappelle l'enjeu de l'élévation des niveaux de qualification de la population régionale et des conditions à mettre en œuvre pour favoriser la réussite des jeunes de la région. Il place la question des transitions au cœur de ses préoccupations, et rejoint la dynamique rev3, en mobilisant l'enseignement supérieur ou la recherche en anticipation et en accompagnement de ces mutations. Il conforte la nécessité d'une plus forte structuration des forces de recherche autour filières et des dynamiques stratégiques portés notamment par la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3) et appelle à renforcer les dynamiques d'innovation et de collaboration avec le monde socio-économique.

II - Un cadre de gouvernance pour l'opérationnalisation du schéma (Annexe 2)

La force du projet réside par ailleurs dans l'organisation de sa gouvernance, qui renouvelle en profondeur les modalités de prise en charge de ces objectifs, dans un cadre d'action collective associant la Région, l'Etat et les partenaires de l'ESRI sur des objets à finalité immédiatement opérationnelle. Cette organisation, reprise dans le cadre stratégique, s'appuiera sur la priorisation tous les deux ans des leviers et pistes d'action constituant la feuille de route du Schéma.

III. Des premières propositions issues de la concertation (Annexes 3 et 4)

Le cycle de concertation réalisé pour le renouvellement du schéma a permis de formuler une première proposition de déclinaison opérationnelle qui sera évaluée et prise en charge dans le cadre de la gouvernance du schéma. Le Comité d'orientation stratégique du SRESRI réuni le 1er juillet 2022 s'est en effet exprimé en faveur de 4 leviers d'action, assortis de propositions, pour la période 2022-2024 :

- Concernant les conditions de vie des étudiants :

  Rendre visibles et développer les dispositifs d'accompagnement à la vie et au bien-être étudiants (mise en place d'un guichet unique physique ou numérique des aides aux étudiants, création d'un Pass Sport-Santé-Culture…)

- Concernant la structuration des forces de recherche :

  S'organiser collectivement pour renforcer la mise en synergie des forces de recherche régionales (mise en place d'un cadre de partage multi-partenarial autour d'intérêts scientifiques, cartographie des écosystèmes et de mutualisation des moyens, ...)

- Concernant la valorisation de la recherche et les collaborations public-privé :

  Favoriser les collaborations, les interactions entre les entreprises et les acteurs de l'écosystème de recherche et d'innovation (mobilisation des énergies et construction d'une offre de service autour d'un certain nombre de domaines stratégiques et d'entreprises utilement identifiés, intégration de la R&D systématiquement dans l'implantation des entreprises en Région…).

- Concernant le développement international :

  Développer une stratégie collaborative et des outils communs pour renforcer l'attractivité internationale du territoire Hauts-de-France (mobilisation pour l'accès au logement pour les étudiants et chercheurs entrants, partenariat Enseignement supérieur et monde socio-économique pour l'accueil de stagiaires étrangers en entreprise…)

Les instances de gouvernance du SRESRI se réuniront dans le prolongement immédiat de l'adoption du Schéma pour préciser les actions qui seront prises en charge collectivement. La feuille de route ainsi fixée sera renouvelée tous les 2 ans sur la base d'une conférence collaborative.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 *- Envoi Préfecture le* 15/12/2022 *- Retour Préfecture le* 15/12/2022

ANNEXE 2 – CADRE STRATEGIQUE du SRESRI

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
8336797
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 15/12/2022
Retour Préfecture : 15/12/2022

Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Hauts-de-France

2022-2028

CADRE STRATEGIQUE

SRESRI 2022-2028
Cadre stratégique

I. Les lignes directrices du SRESRI 7

1. Pour une région de la connaissance : créer les conditions de la réussite et favoriser la diffusion scientifique 9

➢Elever le niveau de qualification par une orientation adaptée et une sécurisation des parcours..... 9

➢Assurer la qualité des conditions de vie et d'étude – Favoriser le développement personnel et l'engagement étudiant 9

➢Renforcer le lien entre science et société – Favoriser la diffusion des connaissances et encourager les parcours scientifiques 10

2. Pour une région de la transformation : accompagner le développement économique et soutenir les transitions 10

➢Accompagner la transformation des métiers et des activités 10

➢Poursuivre la professionnalisation et accompagner l'innovation en formation – Faciliter l'insertion …… 11

➢Renforcer et structurer les forces de recherche – Affirmer une différenciation régionale en accélérant les potentiels sur des priorités stratégiques – Accompagner les transitions 11

➢Amplifier les dynamiques d'innovation – Collaboration laboratoires/entreprises, valorisation de la recherche 11

3. Pour une région de l'attractivité : accompagner le développement territorial et assurer le rayonnement international 12

➢Assurer la qualité de la vie étudiante dans les campus 12

➢Affirmer des pôles de formation et de recherche d'excellence connectés aux écosystèmes territoriaux 12

➢Renforcer l'attractivité de l'ESR régional et la mobilité internationale - Asseoir le rayonnement international..... 12

II. Les leviers d'action du SRESRI 13

III. La gouvernance du SRESRI 14

IV. Le suivi et l'évaluation du SRESRI..... 15

Annexe 1 16

Feuille 2 de l'annexe 2 de la délibération 2022.1881

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 *- Envoi Préfecture le* 15/12/2022 *- Retour Préfecture le* 15/12/2022

Pourquoi un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) ?

A l'instar d'autres schémas régionaux, le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) fait l'objet d'un renouvellement pour la période 2022-2028.

Elaboré de manière partenariale, le SRESRI a vocation à identifier les enjeux et à poser les bases d'une **stratégie partagée pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en région Hauts-de-France**. Il repose sur l'identification d'objectifs communs, propres à guider l'action collective et celle de chacun des acteurs afin répondre aux besoins de développement et à l'ambition collective portés par le territoire.

La loi[1] prévoit que les Régions, en leur qualité de chef de file de l'enseignement supérieur et de la recherche[2], élaborent, en concertation avec les acteurs et collectivités du territoire, un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation.

Ce schéma s'inscrit dans le respect des stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche et en cohérence avec les stratégies régionales de développement économique (Schéma Régional de Développement économique, d'innovation et d'internationalisation - **SRDEII**) et de formation (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles – **CPRDFOP**). Il envisage les enjeux de la lutte contre le changement climatique et de la transition écologique en lien avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable, et d'Egalité des Territoires (**SRADDET**) .

Le schéma s'inscrit également en articulation avec la dynamique régionale **« rev3 »,** en faveur d'une économie décarbonée et durable, dont la feuille de route 2022-2027 a été adoptée le 23 juin 2022 par le Conseil Régional Hauts-de-France.

ARTICULATION DES STRATEGIES REGIONALES
(SRADDET – CPRDFOP – SRDEII – SRESRI)

Les enjeux croisés du SRADDET, du CPRDFOP, du SRDEII et du SRESRI

Au cœur de multiples transitions, qu'elles soient climatiques, énergétiques, économiques, démographiques, les Hauts-de-France prennent en main leur avenir par l'élaboration de stratégies régionales de moyen et long termes.
A travers le **SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires)** élaboré dans le cadre d'une large concertation, la Région Hauts-de-France bâtit un nouveau modèle d'aménagement et de développement du territoire régional.
En globalisant les grands enjeux, et en y apportant des réponses appropriées, la Région s'engage aux côtés de ses territoires et de ses habitants dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses différents schémas. Ces stratégies régionales s'inscrivent dans une recherche d'un développement équilibré qui profite à tous les territoires régionaux, des grandes agglomérations aux territoires ruraux, avec des villes et des bourgs plus attractifs, une offre de services plus équilibrée et plus accessible, et des pôles d'enseignement supérieur et de recherche plus accessibles.
Le SRADDET affiche aussi une volonté de développement économique plus vertueux, plus sobre en consommation foncière, renforçant la compétitivité des entreprises et des industries, développant des écosystèmes territoriaux, avec des emplois plus diversifiés en lien avec les évolutions sociétales et technologiques, des déplacements facilités vers Amiens, Lille et Paris, une diminution des distances et des temps de trajet entre les lieux d'habitation et d'emploi, et le souhait d'un entreprenariat facilité, répondant aux besoins des territoires et de ses habitants.

[1] Article L. 214-2 du code de l'Education, tel que rénové par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
[2] Article L1111-9 du Code Général des Collectivités Territoriales

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 *- Envoi Préfecture le* 15/12/2022 *- Retour Préfecture le* 15/12/2022

Il s'agit enfin de développer l'autonomie énergétique et d'encourager la sobriété permettant de répondre à des enjeux qui se posent avec de plus en plus d'acuité. Ces stratégies régionales se conjuguent avec Rev3, l'étendard des politiques régionales afin de viser une société décarbonée et durable à l'horizon 2050 dans les Hauts-de-France.

Les moteurs du développement régional

La formation des personnes, les dynamiques des entreprises régionales et la capacité de recherche et d'innovation dans des secteurs stratégiques sont les moteurs combinés du développement régional. Leur interconnexion est confrontée à l'accélération des mutations de tous ordres (économiques, sociales, écologiques, énergétiques...), qui suppose une appréhension plus globale du développement et de sa soutenabilité. Ainsi les questions qui se posent aux entreprises régionales se caractérisent-elles par leur diversité, mais aussi par leur interdépendance (incertitude des marchés et des conditions de production, attractivité problématique des métiers traditionnels (industrie), tensions des recrutements, anticipation faible des compétences et des qualifications de demain, capacité inégale d'innovation dans les entreprises…). En outre, la réindustrialisation, la création d'activités innovantes à dominante industrielle et la diversification des activités industrielles seront un enjeu majeur à moyen terme. Le développement de ces entreprises sur certains territoires va nécessiter de coordonner à la fois la question du besoin en compétences, de l'attractivité territoriale et de l'appui aux entreprises.

Construire un cadre de réflexion et d'action favorisant une meilleure perception des enjeux du développement et de la transformation économique régionale passe ainsi par le croisement de leviers complémentaires, qui doivent faire « œuvre commune » :

- L'appui et l'aide économique aux entreprises,
- Le soutien à la recherche et à l'innovation,
- La formation des personnes,
- Le soutien aux territoires.

Se mettre au service du développement régional, de ses entreprises et de sa population suppose de rendre complémentaires et de faire converger l'action des politiques publiques portées par les schémas thématiques en charge de ces leviers :

- **Pour l'appui et l'aide aux entreprises : le SRDEII**
- **Pour la formation et l'accompagnement des publics : le CPRDFOP**
- **Pour le soutien à la recherche et l'innovation et la formation supérieure: le SRESRI**

Dans la pratique, les schémas ont commencé à s'articuler avec des expérimentations concluantes :

- la formation connectée aux besoins des entreprises : les contrats de branche, à la confluence du CPRDFOP et du SRDEII
- la construction de la S3 (« Smart Specialisation Strategy »), associant monde académique et monde économique, structurante pour la recherche et le développement économique (articulation entre le SRESRI et le SRDEII).
- la continuité pédagogique (accès à l'enseignement supérieur) – l'orientation, la carte des formations, la prospective des métiers à la confluence du CPRDFOP et du SRESRI

Le renouvellement des schémas thématiques Hauts-de-France (SRDEII, SRESRI et CPRDFOP) doit être l'opportunité d'amplifier très nettement ces articulations, pour viser progressivement une synergie d'actions.
Au premier rang des initiatives concrètes à prendre pour y contribuer :

- Repenser le dialogue et les cadres d'action du partenariat avec les entreprises régionales du point de vue de la filière, en adoptant une approche multi-thématique et en renvoyant aux acteurs économiques la responsabilité de leur représentation adaptée ;
- Trouver un cadre de dialogue territorial permettant d'envisager conjointement les stratégies de développement économique, de développement des formations et les dynamiques de recherche innovation, en lien avec les ambitions d'aménagement du territoire portées par le SRADDET.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 *- Envoi Préfecture le* 15/12/2022 *- Retour Préfecture le* 15/12/2022

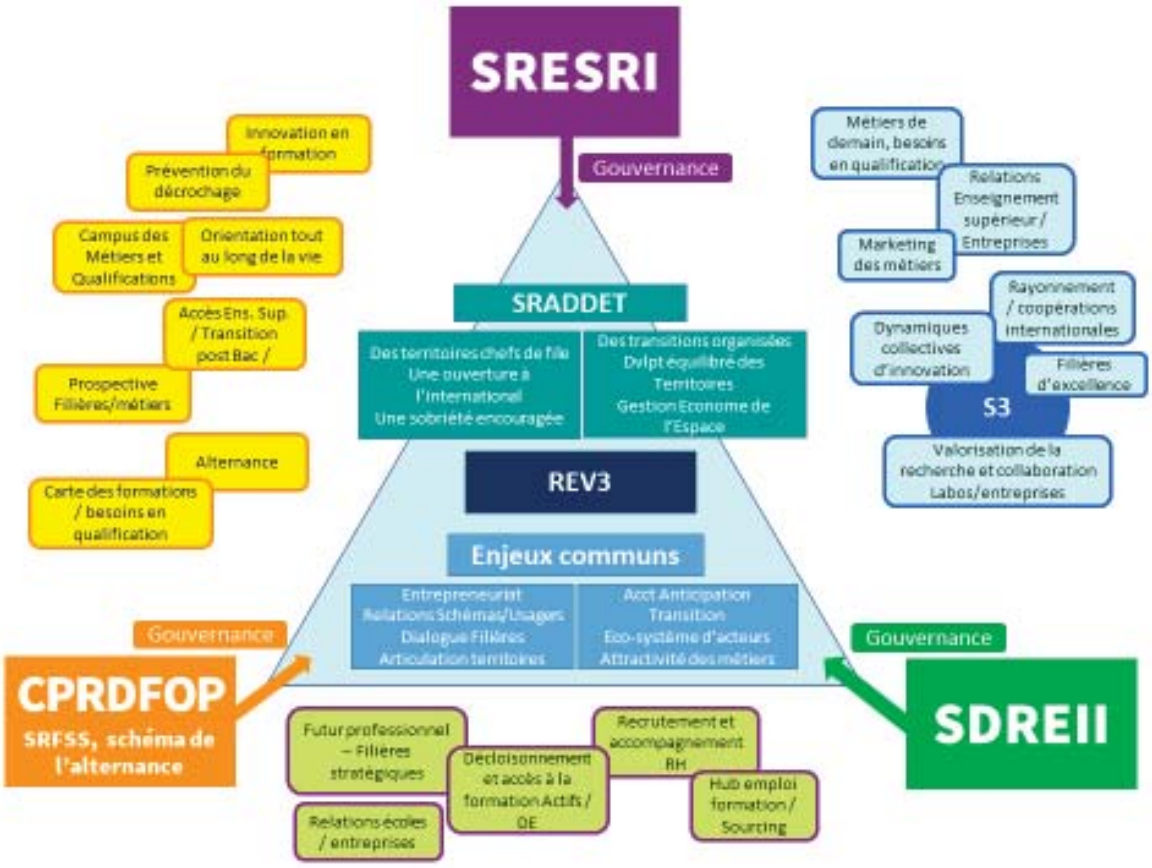

Démarche de renouvellement du SRESRI

L'élaboration du SRESRI Hauts-de-France a été lancée en décembre 2021, sur la base d'une vaste concertation associant les représentants de la Région, de l'Etat, les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et l'innovation (ESRI), les territoires et le monde économique autour de deux moments forts :

- Concertation du 23 mars 2022 autour de 8 ateliers thématiques, associant près de 200 acteurs :
  - acteurs institutionnels (Etat, Région, CESER…)
  - acteurs de l'enseignement supérieur (Universités, écoles, , étudiants, Campus des Métiers et des Qualifications …)
  - acteurs de la recherche et de l'innovation (organismes de recherche, SATT, pôles de compétitivité, …)
  - acteurs du monde socio-économique (consulaires, entreprises, partenaires sociaux…)
  - acteurs des territoires

- Comité d'orientation stratégique du 1er juillet 2022, associant les représentants des mêmes acteurs dans un cadre de concertation plus restreint.

Les travaux issus de cette concertation sont venus alimenter le présent cadre stratégique et apporter les premières propositions de leviers et pistes d'action qui viendront contribuer à la mise en œuvre du schéma.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 - Envoi Préfecture le 15/12/2022 - Retour Préfecture le 15/12/2022

Principes pour le renouvellement du SRESRI

Le Schéma 2017-2021 a été fondateur d'une stratégie régionale à l'échelle de la nouvelle région Hauts-de-France. Il a permis de réunir les acteurs autour de priorités communes vers lesquelles ont convergé les politiques et les actions.

Son renouvellement est l'occasion de le prolonger en recherchant les moyens d'une véritable transformation de l'ESRI régional et d'une plus forte opérationnalisation. Il s'appuie pour cela sur la refonte de sa gouvernance et sur l'identification de quelques objectifs précis et lisibles, qui en constitueront le moteur et le levier d'action.

Dans cette perspective, trois principes ont présidé à son élaboration :

- Transformation : via une gouvernance agile et de proximité, et en s'appuyant sur des logiques de collaboration à l'échelle régionale
- Priorisation : ciblant quelques objectifs précis et lisibles, éventuellement réactualisables
- Opérationnalisation : débouchant sur des projets concrets et soutenables

Organisation du SRESRI

Le SRESRI 2022-2028 s'organise autour de trois principales composantes répondant aux principes ainsi établis. Il comporte :

- des lignes directrices, assortis d'objectifs, qui constitueront l'ossature stratégique du schéma ;
- des leviers d'action, qui poseront les cibles sur lesquelles les acteurs auront collectivement décidé de faire porter l'effort ; ces leviers feront l'objet d'une large concertation dans le cadre de l'élaboration du schéma, et seront révisables tout au long de la vie de ce dernier ;
- une gouvernance adaptée pour créer les conditions de cette agilité.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 *- Envoi Préfecture le* 15/12/2022 *- Retour Préfecture le* 15/12/2022

I. Les lignes directrices du SRESRI

Caractéristiques de l'ESRI régional

4ème région française en termes d'effectifs étudiants : des fragilités mais une dynamique de rattrapage.

Avec près de 238 000 étudiants en 2020-2021, la région Hauts-de-France représente 9% des effectifs nationaux. Les effectifs ont augmenté de 5,6% depuis 2016-2017 (contre 6,2% au niveau national).
Le taux de réussite au baccalauréat des jeunes des Hauts-de-France est en augmentation mais demeure inférieur de 1 à 2 points à celui de la France Métropolitaine. La région présente une plus grande proportion de bacheliers professionnels et technologiques.
Le taux de poursuite d'étude dans le supérieur est également en augmentation et se situe pour sa part à un niveau légèrement supérieur au niveau national.
Les effectifs universitaires représentent plus de la moitié des effectifs de l'enseignement supérieur. On constate par ailleurs une plus forte présence des BTS et des effectifs en écoles d'ingénieurs qu'au niveau national. L'offre de formation est répartie sur tout le territoire, avec une concentration des effectifs sur les plus grands pôles urbains. Les jeunes des Hauts-de-France sont plus enclins à poursuivre leurs études dans leur région d'origine que les jeunes d'autres régions.
Avec 4 étudiants boursiers sur 10, la part de boursiers est supérieure à la moyenne nationale.

La part de diplômés de l'enseignement supérieur parmi la population des 24-65 ans est inférieure aux moyennes nationales et européennes : elle est de 30,6% contre 32,3% pour l'Union Européenne et 36,9% pour la France en 2018. Elle s'inscrit néanmoins dans une dynamique de rattrapage, avec une progression de + 13,5 % entre 2002 et 2018.

Un déficit structurel en matière de recherche et d'innovation compensé par des dynamiques positives à amplifier
L'effort de recherche[3] s'établit à 1,07 % en 2018 contre 2,19 % pour la France entière. Cependant, les dépenses de recherche et développement sont en progression de + 55% entre 2007 et 2017.
Les dépenses de R&D sont plus souvent réalisées par des entreprises spécialisées dans des secteurs où l'intensité technologique est basse ou moyenne.

La région Hauts-de-France est située à un niveau de performance « modérée » en termes d'innovation selon le « Tableau de bord européen de l'innovation » de 2021 ; cette performance s'est améliorée de + 3,6 % depuis 2014, ce qui ne permet néanmoins pas une évolution en termes de niveau de classement parmi les régions européennes.

On compte 10 513 chercheurs en Hauts-de-France en 2017. Ceux-ci se répartissent à parité entre les entreprises et les administrations. Les effectifs de R&D (chercheurs et autres personnels de recherche) ont augmenté de + 22% dans les entreprises (contre + 23 % au niveau national) et de + 21% dans les administrations (contre + 11% au niveau national) entre 2007 et 2017.

Avec 917 inscrits en 2020-2021, le nombre de doctorants inscrits en première année est en progression par rapport à 2016-2017. Le nombre de soutenances de thèses est en régression sur la dernière période, ce qui est probablement un effet de la crise sanitaire. En 2018, le nombre de doctorants inscrits représentait 4,8% des inscriptions doctorales de toute la France, alors que la région représentait 8,6% des étudiants de France.

Avec 528 demandes de brevet déposées selon la résidence de l'auteur, la région Hauts-de-France représente 4,1% des demandes de brevets en France et se situe en 6ème position des régions françaises. Elle représente 4,9% des publications nationales.

[3] Dépenses intérieures de recherche et développement /PIB

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 - Envoi Préfecture le 15/12/2022 - Retour Préfecture le 15/12/2022

Les caractéristiques de l'ESRI des Hauts-de-France renvoient à des enjeux structurels, qui s'imposent en amont de la stratégie du SRESRI. Parmi ceux-ci figurent la nécessité de poursuivre l'élévation des niveaux de qualification de la population régionale, et l'intensification de l'effort de recherche et d'innovation, encore trop faibles en région Hauts-de-France.

Ces enjeux ont par ailleurs été renouvelés au regard des récentes crises successives et face aux nouveaux défis systémiques qui s'imposent à nos sociétés.

La crise sanitaire a révélé des fragilités, mais aussi des capacités de coopération et d'innovation : capacités de mobilisation contre la précarité étudiante, accélération des solutions pédagogiques face à l'impératif de continuité pédagogique, force de la mobilisation scientifique dans la lutte contre la pandémie.

La sortie de crise, envisagée sous l'angle de la relance et des enjeux de souveraineté économique et scientifique, a été immédiatement suivie d'une crise géopolitique et énergétique sans précédent. Ce contexte questionne les stratégies de développement et remet au centre de ses préoccupations des défis qui s'expriment comme des nécessités, au premier titre desquels le défi climatique et la transition écologique, tels que portés par la dynamique rev3 en Hauts-de-France.

Le présent cadre stratégique propose de prendre en charge ces enjeux en faisant le pari d'une transformation de l'ESR régional, qui réaffirme le souci d'une plus grande démocratisation, qui l'inscrive plus étroitement en phase avec le développement régional et ses nécessaires transitions, et qui prenne appui sur les projets de développement et d'attractivité territoriales, à travers l'affirmation de trois lignes directrices :

- l'accompagnement de la réussite et la diffusion des connaissances dans la société
- l'accompagnement du développement économique et des transitions
- l'accompagnement des stratégies territoriales et de développement international

Cette stratégie est reprise dans le schéma suivant :

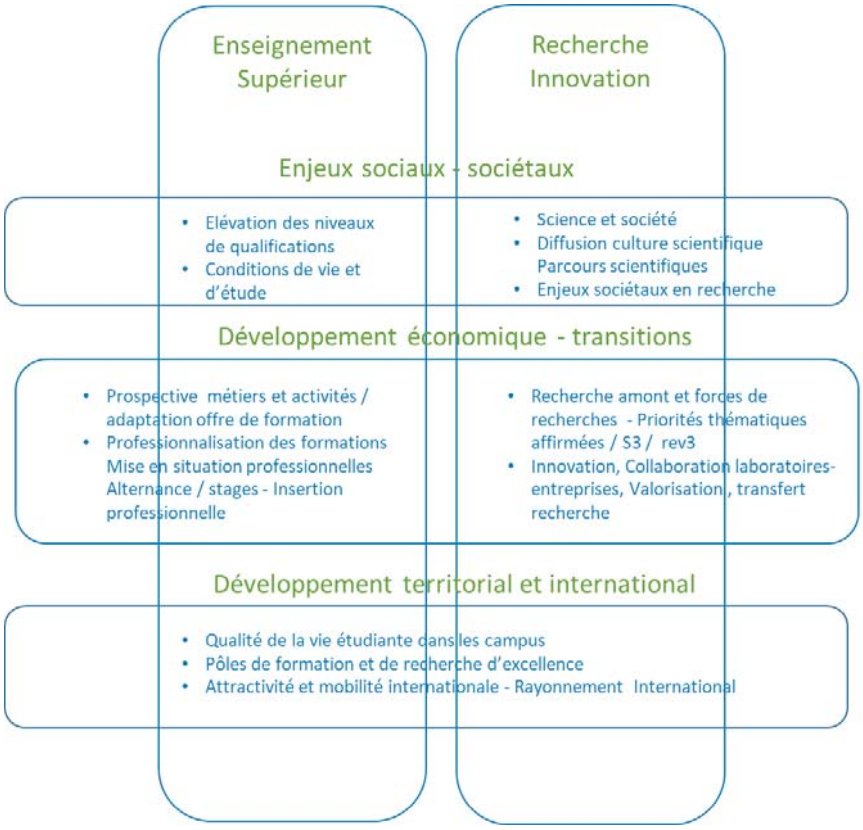

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 - Envoi Préfecture le 15/12/2022 - Retour Préfecture le 15/12/2022

1. Pour une région de la connaissance : créer les conditions de la réussite et favoriser la diffusion scientifique

Mettre la réussite et l'épanouissement des étudiants au cœur des préoccupations, faire le pari d'une science ouverte sur la société sont autant d'objectifs répondant aux enjeux sociaux et de démocratisation de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

- **Elever le niveau de qualification par une orientation adaptée et une sécurisation des parcours**

Elever le niveau de qualification est un enjeu essentiel pour la compétitivité régionale et pour le devenir professionnel des jeunes. La région dispose d'une offre de formation supérieure de qualité et de proximité. Elle est néanmoins encore caractérisée par un plus faible taux de diplômés dans la population et une forte présence des études courtes. L'effort engagé pour élever le niveau de qualification doit se poursuivre, en intensifiant l'accompagnement des plus fragiles ; il s'agira de lever les freins à la poursuite d'étude et de créer les conditions de la sécurisation des parcours de formation qui favorisent la réussite des étudiants et leur accès à des niveaux de qualification supérieurs. Une attention particulière sera portée aux transitions post-bac et aux conditions de réussite en première année. La coordination des dispositifs d'accompagnement devra être recherchée afin de favoriser les complémentarités.
Le développement de l'alternance, le recours à la formation continue et à la validation des acquis, dans la perspective de la formation tout au long de la vie, contribuent également à l'effort d'élévation des niveaux de qualification. La logique « compétence » devra prendre toute sa place pour répondre aux nouvelles modalités de parcours et d'organisation de la formation professionnelle continue.
Ces objectifs rejoignent ceux du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnels (CPRDFOP) et la déclinaison qui sera faite en Hauts-de-France de l'accord-cadre entre l'Etat et les Régions relatif à la valorisation des formations technologiques de l'enseignement scolaire et supérieur.

La sécurisation des parcours repose en amont sur la qualité de l'information et de l'orientation. Il s'agira d'apporter une information fiable sur les métiers et les formations et d'accompagner chaque jeune dans son projet d'orientation ou de réorientation. Les compétences partagées de l'Etat et de la Région sur ce champ, et les initiatives prises par les établissements s'inscriront dans un cadre de coordination qui permettra d'assurer une lisibilité sur l'offre de formation, et de favoriser la qualité des parcours d'orientation.
Il s'agira d'offrir un accompagnement de qualité, permettant aux jeunes de développer leur compétence à s'orienter, d'ouvrir leurs possibles et de lutter contre les déterminismes.
Un enjeu particulier réside dans l'accompagnement des élèves dans le cadre des procédures d'orientation, et notamment dans le cadre de Parcours Sup. Se pose également la question de l'harmonisation et de l'enrichissement mutuel des outils d'information sur l'offre de formation à l'échelle régionale

- **Assurer la qualité des conditions de vie et d'étude – Favoriser le développement personnel et l'engagement étudiant**

Il s'agira de lever les freins à la réussite des étudiants en leur assurant les meilleures conditions financières, de logement ou de mobilité, et en favorisant leur bien-être et leur santé.
La crise sanitaire a mis en exergue la vulnérabilité de certains étudiants. Les aides ont été renforcées et des complémentarités entre acteurs ont été recherchées pour accompagner au mieux ces fragilités. Les modes de coopération sur ce champ seront à renforcer, notamment en termes d'accès et de visibilité des aides disponibles, afin de proposer une offre de service complète aux étudiants.
L'accès aux pratiques sportives et culturelles devra être favorisé, ainsi que le développement de la vie associative et de l'engagement étudiant. Ces pratiques sont sources de développement personnel et vecteurs d'initiatives citoyennes. Elles doivent trouver une forme de reconnaissance et de valorisation durant le parcours de formation comme lors des processus de recrutement.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 *- Envoi Préfecture le* 15/12/2022 *- Retour Préfecture le* 15/12/2022

Une attention devra être portée à l'association des étudiants eux-mêmes dans les dynamiques concernant leurs conditions de vie et d'étude, à l'instar des démarches engagées dans le cadre des schémas directeurs de la vie étudiante.

- **Renforcer le lien entre science et société – Favoriser la diffusion des connaissances et encourager les parcours scientifiques**

La crise sanitaire a révélé toute l'acuité du lien entre science et société. Elle a mis en exergue la nécessité d'assurer une meilleure diffusion des résultats de la recherche, et de les mettre en débat pour favoriser des choix éclairés. Ces questions prennent corps dans les stratégies nationales et au travers du Plan stratégique de la culture scientifique technique et industrielle adopté en 2018 par la Région Hauts-de-France. Un enjeu réside dans le développement des démarches de médiation scientifique, au travers de la formation des doctorants et des chercheurs et par la démultiplication des espaces et des situations de transmission et d'échange.

Promouvoir la recherche constitue par ailleurs un moyen de développer des vocations scientifiques. Cela passe par la sensibilisation des élèves et des étudiants le plus en amont possible dans leur cursus de formation, notamment par le recours à des méthodes de pédagogie active dès l'école et des modules de mise en situation scientifique dans les premiers cycles du supérieur. Une attention est apportée au soutien des doctorants qui s'engagent dans un parcours de recherche, en veillant en particulier à la diversification de leurs perspectives de carrière.

Un enjeu réside également dans la prise en charge des thématiques sociétales par la recherche, à un moment où la société est traversée par des enjeux systémiques tels que les défis climatique, sanitaire ou de digitalisation des activités. Le continuum entre science et société suppose des dynamiques de coopération entre disciplines et d'association des citoyens aux démarches de recherche.

2. Pour une région de la transformation : accompagner le développement économique et soutenir les transitions

Il s'agit de mettre la formation et la recherche en phase avec les enjeux de développement économique, et d'accompagner les transitions, telles que portées par la dynamique rev3, en agissant sur plusieurs dimensions:

- **Accompagner la transformation des métiers et des activités**

L'insertion professionnelle des étudiants dépend de l'adaptation de l'offre de formation aux évolutions des métiers et aux besoins des entreprises. Les transformations écologiques et numériques impactent les activités. Il s'agit à travers cet enjeu de se donner une vision prospective de ces évolutions, éclairée par les acteurs du monde socio-économique et nourrie des dynamiques d'innovation qui traversent les secteurs d'activité.
Cela constitue également une occasion de travailler sur les questions d'attractivité, alors que les entreprises se trouvent en difficulté pour recruter sur certains métiers, face à une exigence accrue en termes de conditions d'exercice et à une profonde quête de sens des jeunes se présentant sur le marché du travail.
Un double enjeu réside dans l'expression des besoins des entreprises et dans les capacités d'adaptation et d'ingénierie pédagogique des établissements d'enseignement supérieur. Les territoires sont des lieux autour desquels peuvent s'organiser concrètement le maillage des acteurs économiques et de la formation.
Ces enjeux pourront être travaillés en lien avec le Contrat de Plan Régional de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), dans lequel il trouvera un cadre de réflexion toutes voies de formation confondues. Il est également un enjeu fort de la dynamique rev3, dans une perspective d'adaptation des métiers et de marketing territorial pour l'implantation de nouvelles activités.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 *- Envoi Préfecture le* 15/12/2022 *- Retour Préfecture le* 15/12/2022

- **Poursuivre la professionnalisation et accompagner l'innovation en formation – Faciliter l'insertion**

L'ouverture de l'enseignement supérieur au monde socio-économique est indispensable pour assurer l'acculturation au monde professionnel et pour favoriser l'adaptation des formations. Le déploiement de pédagogies actives et adaptées, et l'intégration de modes d'hybridation des formations sous l'égide de la crise sanitaire sont par ailleurs des transformations qu'il conviendra d'évaluer et d'accompagner.
Les mises en situation professionnelle, en alternance, ou via des périodes de stage en entreprise, se développent. Ils sont des facteurs d'adaptation et de meilleure employabilité et supposent la mobilisation des capacités d'accueil dans les entreprises. Le développement de la formation continue doit pouvoir s'appuyer sur des dynamiques de co-construction des formations.
Un enjeu réside par ailleurs dans la mobilisation des acteurs socio-économiques et des acteurs de l'emploi pour favoriser l'accès au premier emploi. Un effort devra être engagé pour renforcer l'acculturation des acteurs de la formation et de l'orientation aux réalités professionnelles et la valorisation de l'offre de formation supérieure auprès des entreprises.
Le développement de l'entrepreneuriat étudiant devra être favorisé.

- **Renforcer et structurer les forces de recherche – Affirmer une différenciation régionale en accélérant les potentiels sur des priorités stratégiques – Accompagner les transitions**

Le devenir de la recherche se construit dès l'amont. La recherche régionale doit pouvoir se développer au niveau exploratoire et à la croisée de disciplines scientifiques, non seulement pour affirmer son excellence, mais aussi pour anticiper les mutations à venir, et être source de futures innovations de rupture. Elle doit disposer d'équipements de pointe sur ces domaines d'excellence.

La recherche repose par ailleurs sur des ressources humaines, qui demandent à être développées en région à la fois dans les laboratoires publics et dans les entreprises.

Le développement de la recherche doit enfin s'appuyer sur des potentiels dont l'accélération permettra une véritable différenciation régionale, en phase avec les filières d'excellence régionales, et à visée applicative.
La Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3), adoptée en février 2021, a été travaillée en collaboration avec les acteurs académiques et les acteurs économiques. Le soutien à la recherche prendra appui sur les domaines d'activité stratégiques et les pistes de spécialisation qui ont été identifiés (Annexe 1), en lien avec les stratégies nationales par ailleurs développées.
La recherche devra également s'inscrire dans l'accompagnement des transitions en cours, telles que portées notamment par la dynamique rev3. Un volet particulier sera consacré à ce sujet dans le cadre de la gouvernance du schéma.
L'affirmation de ces domaines d'excellence suppose la fédération des forces de recherche et la constitution de collectifs pluri-disciplinaires autour d'intérêts scientifiques identifiés comme porteurs pour la région.

- **Amplifier les dynamiques d'innovation – Collaboration laboratoires/entreprises, valorisation de la recherche**

Le développement de la recherche doit s'enrichir de collaborations entre laboratoires publics et forces de recherche privées. Ce multi-partenariat permet une fertilisation vertueuse et favorise la connexion aux perspectives d'application des travaux de recherche engagés. Ce rapprochement repose sur le décloisonnement et l'acculturation réciproque. Les efforts d'accompagnement déjà entrepris sous l'égide de différents dispositifs, devront s'amplifier, en adaptant l'intervention en fonction de la nature des projets.
Les opportunités de rapprochement devront également s'appliquer aux personnels de recherche, notamment par le développement des thèses en entreprise ou l'accueil de personnels de R&D privés au sein des structures académiques. Le lien entre recherche et formation continue est également à même de favoriser la diffusion scientifique.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 *- Envoi Préfecture le* 15/12/2022 *- Retour Préfecture le* 15/12/2022

Un enjeu réside par ailleurs dans l'amplification de la valorisation de la recherche et du transfert de technologies auprès des entreprises. Il s'agira d'intensifier les dynamiques d'innovation en s'appuyant sur un écosystème suffisamment lisible et accessible pour les entreprises.
Le développement de l'entrepreneuriat et des start-ups issues de la recherche devra être favorisé.
Ces objectifs rejoignent ceux du SRDE-II et s'inscrivent pleinement dans la feuille de route rev3 2022-2027.

3. Pour une région de l'attractivité : accompagner le développement territorial et assurer le rayonnement international

Cette orientation invite à envisager l'ESR à travers la dynamique territoriale, prise dans sa dimension locale jusqu'à sa dimension internationale, à travers les enjeux de développement, de rayonnement et d'attractivité :

- **Assurer la qualité de la vie étudiante dans les campus**

L'amélioration des conditions d'étude des étudiants tient en premier lieu à la qualité des lieux dans lesquels ils sont accueillis. Les investissements dans les campus permettent l'aménagement de locaux et le développement de lieux collectifs essentiels à la vie étudiante. Un regard particulier est porté sur la rénovation des campus et la qualité énergétique des bâtiments. Se pose aussi la question de l'accessibilité des campus et des conditions de logement des étudiants.
Le campus est par ailleurs un lieu de vie au quotidien pour les étudiants. Il s'agit d'en rechercher les meilleures conditions en s'appuyant sur les territoires, et en lien avec les schémas directeurs de la vie étudiante.

- **Affirmer des pôles de formation et de recherche d'excellence connectés aux écosystèmes territoriaux**

Le paysage de l'ESR régional a fortement évolué ces dernières années. Les établissements doivent trouver les formes de complémentarité et de coopération qui leur permettent de constituer des ensembles cohérents de formation et de recherche, dotés d'une identité propre, d'une visibilité et d'une force critique suffisante. Les politiques de site contribuent à cet objectif.
Les établissements sont aussi inscrits dans des territoires dont ils sont un des moteurs de développement et d'attractivité. Une forte connexion doit ainsi s'établir entre les stratégies des établissements et celles des territoires dans lesquels ils sont ancrés. Travailler à la mise en lien des projets politiques et économiques territoriaux avec les projets d'établissement est de nature à favoriser les relations entre formation, recherche et développement économique à une échelle locale pour un rayonnement régional.
Un enjeu réside dans le décloisonnement et la connexion des acteurs dans un cadre d'animation territoriale.
Ces questions sont à rapprocher des dynamiques de spécialisation territoriale portées par le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET).

- **Renforcer l'attractivité de l'ESR régional et la mobilité internationale - Asseoir le rayonnement international**

L'attractivité de l'ESR devra s'appuyer sur une stratégie de marketing territorial plus affirmée pour apporter une visibilité de l'excellence régionale, en enseignement supérieur comme en recherche, à l'échelle nationale et internationale.
L'accueil d'étudiants et de chercheurs étrangers est une plus-value pour l'ESR régional. Une attention particulière devra être portée aux conditions d'accueil de ces derniers.
Les mobilités internationales sont essentielles dans les parcours des étudiants et des chercheurs. Les dispositifs de mobilité doivent faire l'objet d'une plus grande lisibilité et retrouver la dynamique qui était la leur avant la crise sanitaire.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 *- Envoi Préfecture le* 15/12/2022 *- Retour Préfecture le* 15/12/2022

Le rayonnement de l'ESR régional tient en partie dans sa capacité à accéder aux appels à projets nationaux, européens ou internationaux. Il s'agira d'amplifier le soutien à l'ingénierie de projet et de favoriser des logiques de rapprochement entre acteurs pour créer des collaborations les amenant à des dimensionnements scientifiques pertinents.
Le rayonnement passe également par l'amplification des logiques de coopération internationale entre établissements et /ou laboratoires. Un enjeu réside en particulier dans les coopérations transfrontalières.
Il pourrait être utile de partager à l'échelle régionale les stratégies des acteurs académiques et des collectivités territoriales en termes de relations à l'international.

II. Les leviers d'action du SRESRI

La mise en œuvre du SRESRI se fera sur la base d'**objectifs opérationnels** venant en déclinaison de ses lignes directrices et de ses objectifs stratégiques.

Les travaux de concertation engagés dans le cadre de l'élaboration du Schéma ont débouché sur l'identification de quelques **leviers d'actions** sur lesquels se concentrera l'effort des partenaires. Ces leviers constitueront la **feuille de route du schéma pour la période à venir (2022-2024**). Ils seront **révisés au cours de la durée du SRESRI, sur la base d'une périodicité de deux ans**, dans le cadre d'une conférence collaborative régionale, suivie d'un Comité d'Orientation stratégiques du SRESRI qui viendra arrêter la feuille de route du schéma pour les deux prochaines années.

Cette révision permettra d'assurer une rotation des objectifs pris en charge successivement.

La mise en œuvre de ces objectifs passera par la mobilisation des groupes techniques et instances de coordination ad hoc prévus dans le cadre de la gouvernance du schéma.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 *- Envoi Préfecture le* 15/12/2022 *- Retour Préfecture le* 15/12/2022

III. La gouvernance du SRESRI

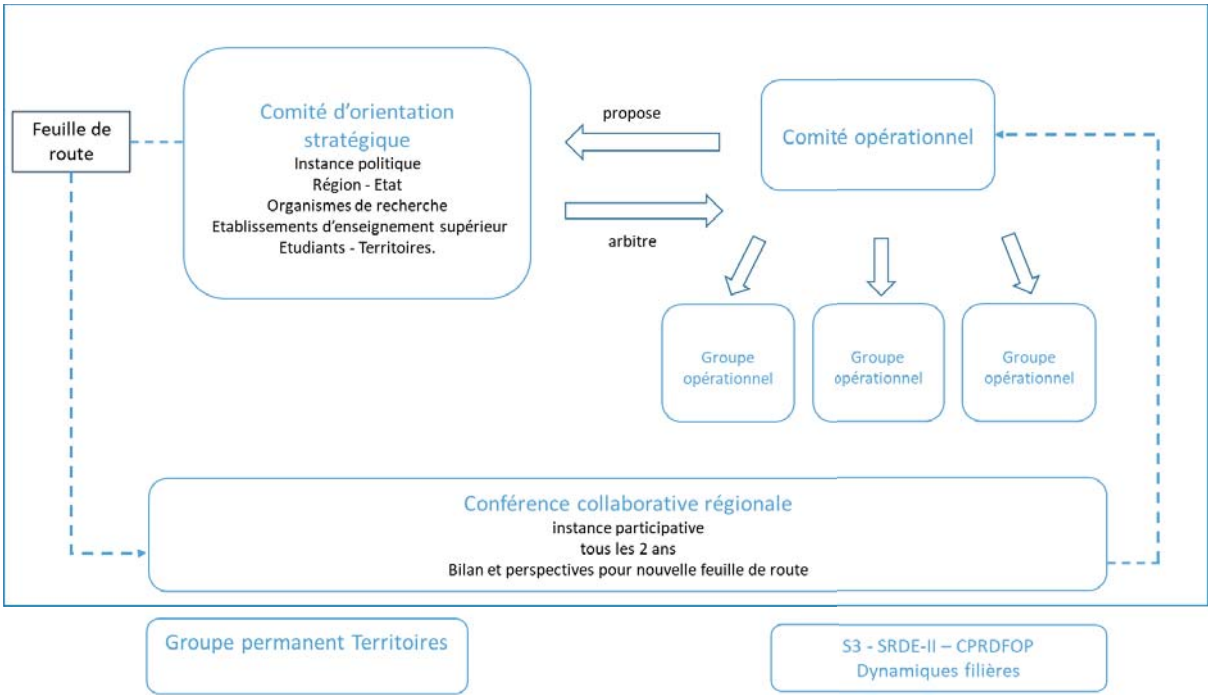

Le cadre de gouvernance du SRESRI est renouvelé pour renforcer la proximité avec les acteurs et favoriser l'agilité dans la mise en œuvre du schéma. Il s'inscrit résolument dans une dynamique partenariale et s'organise selon une périodicité de 2 ans qui permet la révision en continu des objectifs opérationnels du schéma.

Associant les représentants de la Région, de l'Etat, les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, les territoires et le monde socio-économique, il comprend :

- **Un comité d'orientation stratégique** : instance politique de décision et de pilotage ; arrête la feuille de route du schéma.
- **Un Comité opérationnel** : force de proposition, garant de la mise en œuvre du Schéma ; assure la coordination des acteurs, impulse et suit les groupes opérationnels pour la mise en œuvre de la feuille de route.
- **Des groupes opérationnels :** instances ad hoc pour prendre en charge durant le temps nécessaire les objets de travail identifiés par le comité opérationnel et décidés par le comité d'orientation stratégique, et en particulier les actions constitutives de la feuille de route.

En appui de cette gouvernance, se réunit tous les deux ans :

- **Une conférence collaborative régionale**, instance participative qui viendra revisiter le bilan des deux années précédentes et travaillera sur la prochaine feuille de route du schéma.

Est réuni par ailleurs :

- **un groupe permanent des territoires**, rassemblant les EPCI impliqués dans les dynamiques territoriales du Schéma. Les Départements pourront y être associés

Le SRESRI s'appuiera pour sa mise en œuvre sur des dynamiques collaboratives associant l'ensemble des acteurs de l'ESR régional. Ces derniers pourront être mobilisés pour le portage de groupes techniques opérationnels.

Feuille 14 de l'annexe 2 de la délibération 2022.1881

Afin de s'inscrire dans des dynamiques d'innovation, les groupes techniques pourront recourir à des expérimentations. L'association de la recherche aux travaux du SRESRI sera favorisée.

Une attention sera portée à **l'articulation entre les schémas et/ou stratégies** et au dialogue entre leurs instances de gouvernance. A ce titre notamment :

- Le SRESRI est identifié comme l'un des cadres de **gouvernance de la S3**, en lien avec le **SRDEII.**
- Il sera déployé en articulation avec le **CPRDFOP**, avec lequel il pourra partager certains espaces de concertation sur le champ de la formation et de l'orientation professionnelles.
- Les liens entre le SRESRI et la **feuille de route rev3** 2022-2027 seront favorisés.

IV. Le suivi et l'évaluation du SRESRI

Un plan de suivi et d'évaluation du SRESRI sera établi et adopté par le comité d'orientation stratégique du Schéma dans l'année qui suit son adoption.

Il sera pris en charge de manière partenariale. Il fera appel aux services d'information statistique et d'évaluation des partenaires du SRESRI et favorisera la mobilisation des laboratoires de recherche régionaux.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 *- Envoi Préfecture le* 15/12/2022 *- Retour Préfecture le* 15/12/2022

Acte Certifié Exécutoire – Télétransmission 8336797 - Envoi Préfecture le 15/12/2022 - Retour Préfecture le 15/12/2022

Annexe 1

Smart Specialisation Strategy (S3) Hauts-de-France 2021-2027

Stratégie Recherche Innovation pour le développement économique des Hauts-de-France

Domaines d'Activités Stratégiques et Pistes de Spécialisation de la S3 Hauts-de-France

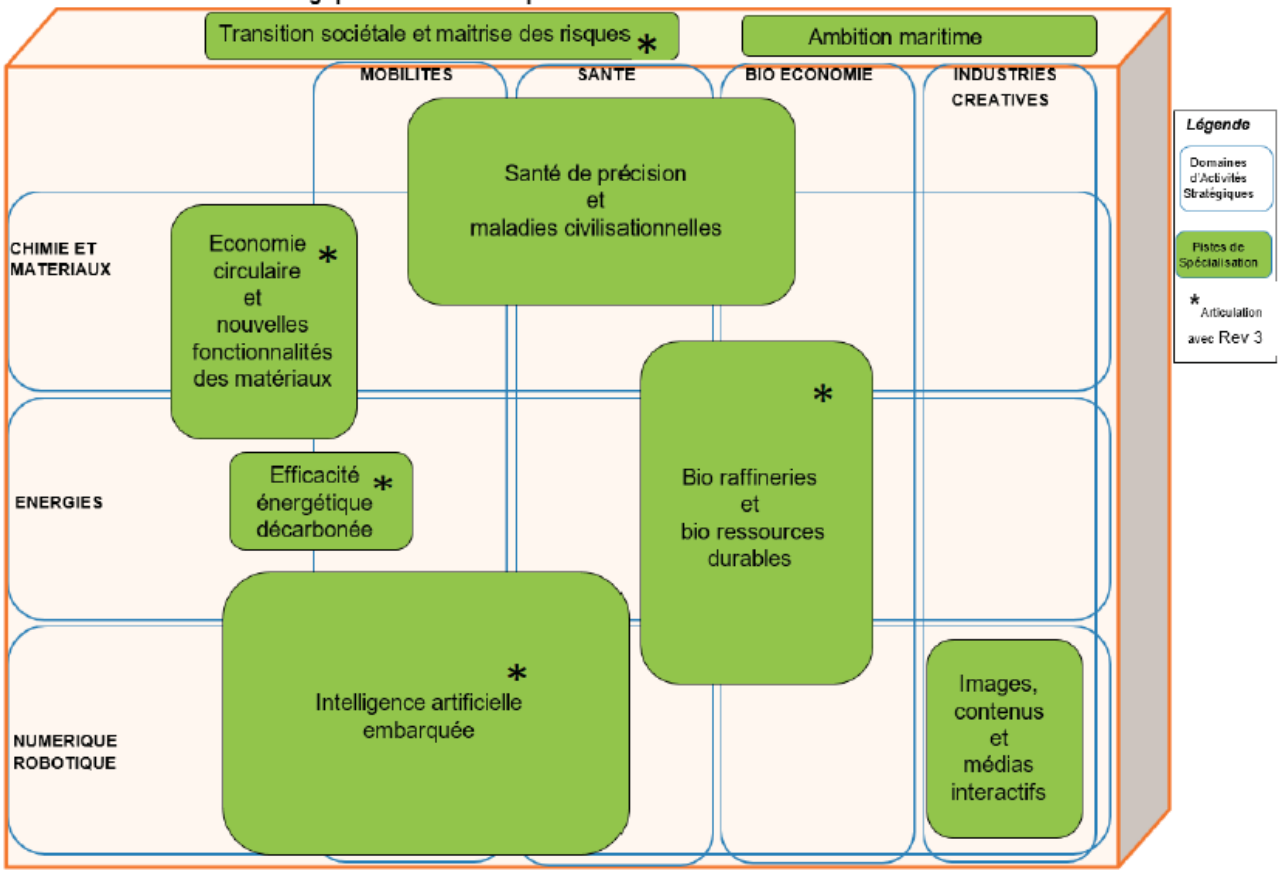

Feuille 16 de l'annexe 2 de la délibération 2022.1881

ANNEXE 3

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
8336797
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 15/12/2022
Retour Préfecture : 15/12/2022

Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Hauts-de-France

2022-2028

LEVIERS POUR L'ACTION

Propositions issues des temps de concertation
des 23 mars et 1er juillet 2022

Initiée lors du Comité Plénier du SRESRI du 1er décembre 2020, la démarche de **renouvellement du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)** s'est déployée sur la base d'une vaste **concertation, organisée autour de deux temps forts** :

- **Séminaire du 23 mars 2022** associant près de 200 partenaires de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (ESRI)
- **Réunion du Comité d'orientation stratégique du 1er juillet 2022**, associant les représentants de la Région, de l'Etat, des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation (établissements d'enseignements, étudiants, Organismes de recherche, organismes de transfert), des territoires et du monde socio-économique.

Partant des objectifs identifiés par le projet de cadre stratégique du schéma, son objectif était double :

- **explorer les leviers et pistes d'action** qui pourraient être mis en œuvre collectivement pour répondre aux enjeux qui se posent à l'enseignement supérieur et à la recherche de la région
- **Identifier parmi ces leviers ceux sur lesquels l'effort devra se concentrer** dans les prochaines années, afin de poser une première feuille de route.

LA CONCERTATION

EN AMONT CADRAGE	LE CADRE STRATEGIQUE 10 objectifs stratégiques
PHASE 1 EXPLORATION Séminaire 23 mars 2022	QUELS OBJECTIFS OPERATIONNELS ? A portée collective 8 LEVIERS D'ACTION 22 pistes d'action
PHASE 2 PRIORISATION Comité d'orientation stratégique 8 avril 2022	QUELS OBJECTIFS PRIORITAIRES ? Pour les deux prochaines années 4 LEVIERS D'ACTION PRIORISES

Feuille 2 de l'annexe 3 de la délibération 2022.1881

1. La concertation du 23 mars 2022 – leviers et pistes d'action

Le temps de concertation organisé le **23 mars 2022** a réuni une grande diversité d'acteurs impliqués dans les dynamiques de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation en région Hauts-de-France

- acteurs institutionnels (Etat, Région, CESER…)
- acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (Universités, écoles, organismes de recherche, organismes de formations sanitaires et sociales …)
- acteurs de l'innovation (SATT, pôles de compétitivité…)
- acteurs du monde socio-économique (consulaires, entreprises, représentants des employeurs…)
- acteurs des territoires

Partant des enjeux posés par cadre stratégique du Schéma, les travaux ont été organisés dans le cadre de **8 ateliers**, destinés à **identifier des leviers et pistes d'action** qui pourraient être portés dans le cadre d'action collective qu'est le SRESRI. Pour chaque thématique ont ainsi été relevés les leviers suivants, assortis de propositions d'actions (voir le détail en annexe) :

- **Thématique n°1 : Favoriser l'accès et la réussite dans l'enseignement** supérieur - Elever le niveau de qualification par une orientation adaptée et une sécurisation des parcours
  Levier : Créer les conditions facilitatrices de l'orientation de tous les jeunes
- **Thématique n°2 : Adapter les formations et faciliter l'insertion en lien avec le monde socio-économique**
  Levier : Créer des circuits courts pour faire mieux se rencontrer les besoins des entreprises/employeurs et l'offre de formation
- **Thématiquen°3 : Assurer la qualité des conditions de vie et d'étude** – Favoriser le développement personnel et l'engagement étudiant
  Levier : Structurer et démultiplier les lieux et formations d'interactions entre les acteurs de la recherche et de la société
- **Thématique n°4 : Renforcer le lien entre science et société** – favoriser la diffusion des connaissances et encourager les parcours scientifiques
  Levier : Structurer et démultiplier les lieux et formations d'interactions entre les acteurs de la recherche et de la société
- **Thématique n° 5 : Renforcer et structurer les forces de recherche** – accélérer les potentiels sur des priorités stratégiques (S3) – Soutenir les transitions (REV3)
  Levier : S'organiser collectivement pour renforcer la mise en synergie des forces de recherche régionales
- **Thématique n° 6 : Amplifier les dynamiques d'innovation** – collaboration laboratoires-entreprises – valorisation de la recherche
  Levier : Favoriser les collaborations, les interactions entre les entreprises et les acteurs de l'écosystème
- **Thématique n° 7 : Affirmer des pôles de formation et de recherche d'excellence connectés aux écosystèmes territoriaux**
  Levier : Connexion et décloisonnement à l'échelle territoriale
- **Thématique r n° 8 : Renforcer l'attractivité de l'ESR régional et la mobilité internationale – Asseoir le rayonnement international**
  Levier : Développer une stratégie collaborative et des outils communs pour renforcer l'attractivité internationale du territoire HDF

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 *- Envoi Préfecture le* 15/12/2022 *- Retour Préfecture le* 15/12/2022

2. Le Comité d'Orientation Stratégique du 1er juillet 2022 – priorisation des leviers d'action

La concertation s'est poursuivie par la réunion du Comité d'orientation stratégique le 1er juillet 2022. Associant les représentants de la Région, de l'Etat, des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation (établissements d'enseignements, étudiants, Organismes de recherche, organismes de transfert), des territoires et du monde socio-économique, ce comité a procédé par vote au choix **des leviers d'action à prioriser** pour les deux prochaines années.

Parmi les 8 leviers issus de la concertation du 23 mars ont ainsi été sélectionnés les 4 leviers suivants, assortis de pistes d'action qui seront évaluées pour leur prise en charge dans le cadre de la gouvernance opérationnelle du SRESRI :

LEVIERS D'ACTION PRIORISES

CONDITIONS DE VIE DES ETUDIANTS
Rendre visibles et développer les dispositifs d'accompagnement à la vie et au bien-être étudiants
→ Guichet unique physique ou numérique des aides, Pass Sport-Santé-Culture

STRUCTURATION DES FORCES DE RECHERCHE
S'organiser collectivement pour renforcer la mise en synergie des forces de recherche régionales
→ Mise en place d'une structure inédite, cadre de partage multi-partenarial autour d'intérêts scientifiques, Cartographie des écosystèmes et mutualisation des moyens, Veille et anticipation sur les opportunités.

VALORISATION DE LA RECHERCHE et COLLABORATION PUBLIC-PRIVE
Favoriser les collaborations, les interactions entre les entreprises et les acteurs de l'écosystème de recherche et d'innovation
→ Proposer une offre de service autour d'un certain nombre de domaines stratégiques et d'entreprises utilement identifiés, Intégrer la R&D systématiquement dans l'implantation des entreprises en Région, ...

INTERNATIONAL – DEVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITE
Développer une stratégie collaborative et des outils communs pour renforcer l'attractivité internationale du territoire Hauts-de-France
→ Accès au logement pour les étudiants et chercheurs entrants, partenariat Enseignement supérieur et monde socio-économique pour l'accueil de stagiaires étrangers en entreprise…

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 *- Envoi Préfecture le* 15/12/2022 *- Retour Préfecture le* 15/12/2022

Détail des leviers et pistes d'action – concertation du 23 mars 2022

THEMATIQUE 1
Favoriser l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur - Elever le niveau de qualification par une orientation adaptée et une sécurisation des parcours

LEVIER D'ACTION

Créer les conditions facilitatrices de l'orientation de tous les jeunes

CONSTATS

La qualité de l'orientation est déterminante dans la réussite du parcours de formation. Un enjeu fort réside dans la coordination des acteurs et des dispositifs intervenant sur le champ de l'information, de l'orientation, et à l'optimisation des temps dédiés à ces sujets dans le cadre du cursus des lycéens. Il s'agit de donner du sens, d'ouvrir les possibles, d'apporter de la visibilité sur les parcours et les passerelles existants, sans oublier la notion de plaisir et en s'accordant le droit à un parcours non linéaire. La rencontre précoce avec des professionnels, les démonstrations et les mises en situation doivent permettre de déclencher la motivation. Les questions d'attractivité des métiers doivent être travaillées avec les professionnels.

L'essentiel réside dans l'accompagnement du jeune et dans le développement de sa capacité à s'orienter. Il s'agit de déjouer les déterminismes sociaux, de genre, économiques ou culturels. Il s'agit également de développer les compétences psycho-sociales du jeune, de manière à le mettre en capacité de produire de la stratégie et de développer son autonomie.

PISTES D'ACTION

- **PISTE n° 1 - Coordonner les dispositifs existants d'orientation et de réussite du territoire**
  Les initiatives et les dispositifs se multiplient sur le territoire :
  - dans le cadre des nouvelles répartitions de compétences sur le champ de l'information et de l'orientation (Parcours Avenir, Proch'Orientation…)
  - en lien avec les politiques d'accompagnement à la réussite (Programme régional de réussite en études longues, Cordées de la réussite…)
  - ou sur la base des projets développés par les établissements notamment dans le cadre du Plan Investissement Avenir (PIA).

  Il s'agit de rechercher une meilleure coordination de ces politiques et de ces modes d'intervention à l'échelle régionale afin de mieux les déployer.
  Il s'agira de s'appuyer pour cela sur :
  - un état des lieux
  - un chronogramme partagé

- **PISTE n° 2 - Optimiser (et outiller) les temps d'orientation du lycée dans le cadre du Parcours Avenir**
  Le parcours Avenir permet aux élèves de la sixième à la terminale de construire progressivement, tout au long de leurs études secondaires, une véritable compétence à s'orienter.
  Il s'agit d'optimiser ces temps d'orientation et de les outiller en associant autour de de projet l'ensemble des acteurs impliqués : Région (Proch-orientation, Proch'Emploi…), Départements, APEC – Pôle Emploi, Associations, Fédérations d'entreprises et Branches professionnelles, Partenaires sociaux interprofessionnels (MEDEF, CGPME), Consulaires , Pôles de compétitivité…

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 *- Envoi Préfecture le* 15/12/2022 *- Retour Préfecture le* 15/12/2022

- **PISTE n° 3 - « Mille mentors pour l'orientation » - Création d'une communauté au service des jeunes**

  Un enjeu réside dans l'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'orientation.
  Le mentorat est un outil qui permet de mettre en contact, pour des courtes ou longues durées, des jeunes ayant besoin d'être accompagnés et conseillés, avec des personnes expérimentées et volontaires (salariés, retraités, étudiants, etc.). Elles interagissent avec eux régulièrement pour leur donner des conseils, partager leur expérience ou encore mettre à leur disposition leurs connaissances et leurs réseaux.
  Il s'agit ainsi de créer une communauté de « mentors » pouvant servir de référents aux jeunes dans leur parcours d'orientation.
  Une formation spécifique serait apportée aux mentors afin de veiller à la bienveillance et à la déconstruction des représentations sociales.
  Format :
  - Communauté offline et on line
  - Temporalité : octobre à mars

  Objectif : 1000 mentors à 2 ans

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 *- Envoi Préfecture le* 15/12/2022 *- Retour Préfecture le* 15/12/2022

THEMATIQUE 2
Adapter les formations et faciliter l'insertion en lien avec le monde socio-économique

LEVIER D'ACTION

Créer des circuits courts pour faire mieux se rencontrer les besoins des entreprises/employeurs et l'offre de formation

CONSTATS :
Le dialogue avec le monde socio-économique concernant le développement de l'offre de formation se heurte à un certain nombre de difficultés tenant à l'identification des interlocuteurs, à leur représentativité, à l'absence de cadre ou à la difficulté d'expression des besoins par les entreprises, etc. Pourtant, des bonnes pratiques existent, des dispositifs permettent d'accompagner l'expression des besoins, les établissements d'enseignement supérieur sont en capacité de développer de l'ingénierie pédagogique sur la base d'un dialogue sur les compétences.
La rencontre entre ces acteurs et ces dynamiques emploi-formation demande à être travaillée en proximité, dans des cadres et à des échelles qui seront à mieux définir.

PISTES D'ACTION

▹ **PISTE n° 1 - Cartographie des acteurs et de l'offre existants**

Il s'agit de poser un cadre de connaissance mutuelle et d'interaction entre les entreprises/employeurs et les acteurs de la formation, afin favoriser l'expression et le dialogue sur les besoins en compétence. Il s'agit par ailleurs de favoriser la connaissance de l'offre de formation supérieure, souvent trop méconnue des entreprises.
Les actions mises en œuvre viseront à favoriser les conditions de ces échanges, de la manière suivante :

- Recenser les intervenants rapprochant l'offre et la demande
- Créer les conditions d'un cadre d'écoute et d'expression renforcé
- Mener les actions d'interconnaissance qui en découleront (ex. : OPCO)
- Permettre une meilleure lisibilité de l'offre pour les entreprises

▹ **PISTE n° 2 - Créer un espace de dialogue territorial**

L'échelle infrarégionale favorise par sa proximité l'expression de besoins à consolider à une échelle régionale ou nationale. L'objectif est de favoriser le dialogue entre le monde socio-économique et les acteurs de formation à une échelle territoriale pour construire une réponse de formation globale cohérente, et pour cela :

- Renforcer l'action des Services Publics de l'Emploi Locaux (SPEL)
- Créer une participation à l'échelle territoriale (régionale et infrarégionale)
- Permettre ainsi une expression territoriale des besoins afin de construire une réponse plus globale de formation (régionale ou au-delà)

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 *- Envoi Préfecture le* 15/12/2022 *- Retour Préfecture le* 15/12/2022

THEMATIQUE 3
Assurer la qualité des conditions de vie et d'étude – Favoriser le développement personnel et l'engagement étudiant - Assurer la qualité de la vie étudiante dans les campus

LEVIER D'ACTION

Rendre visibles et développer les dispositifs d'accompagnement à la vie et au bien-être étudiants en Hauts-de-France

CONSTATS

La crise sanitaire a mis en évidence la précarité des conditions de vie de certains étudiants et leur difficulté à accéder aux dispositifs d'accompagnement et aides qui leur sont offerts, dans tous les domaines de la vie étudiante (aides financières, logement, mobilité, numérique, alimentation, santé-bien-être...). Il s'agit de favoriser la lisibilité et l'accessibilité de ces aides en favorisant leur mutualisation via des guichets uniques physiques ou numériques.

Un autre enjeu réside dans l'accès au sport et à la culture, qui pourrait également être facilité par une mutualisation de l'offre.

PISTES D'ACTION

▷ **PISTE 1 - Guichet unique numérique des aides**

Les travaux menés dans le cadre du SRESRI, validés par les échanges menés dans le cadre des ateliers territoriaux de la vie étudiante, ont mis en évidence l'abondance d'acteurs et d'initiatives sur le territoire régional mais également le manque de lisibilité et de coordination de ceux-ci.

La démultiplication des supports d'information nuit à la visibilité et lisibilité des aides et accompagnements proposés sur le territoire régional.

Il est ainsi proposé de travailler à l'élaboration d'un portail unique agrégeant l'ensemble des aides proposées en Hauts-de-France. Cet outil, à destination des étudiants, devra permettre une simulation personnalisé des aides auxquelles peut prétendre l'étudiant. Ce dispositif doit permettre de répondre à l'important phénomène de non-recours aux droits chez les jeunes. Aujourd'hui près d'un jeune sur deux n'a pas recours à l'aide publique

▷ **PISTE 2 - Guichet unique physique – lieu d'accueil des étudiants**

La finalité de la mise en place d'un espace de concertation et de coordination des aides aux étudiants dans le cadre du SRESRI pourrait être la création d'un guichet unique physique des aides aux étudiants en partenariat avec les CROUS, les établissements et les collectivités locales.

L'objectif est de permettre aux jeunes d'effectuer leurs démarches en un seul endroit. Ils seraient positionnés au plus proche des étudiants, c'est-à-dire au sein des universités, des Maisons de la vie étudiante ou des résidences universitaires.

Le déploiement de ce dispositif partenarial pourrait s'appuyer sur des Contrats Etudiants en s'inspirant du dispositif Etudiants Relais Santé ; des étudiants formés aux dispositifs d'aide des collectivités pour sensibiliser et accompagner leurs camarades dans leurs démarches de demande d'aide.

Un indicateur de résultat serait l'évolution du taux de renoncement aux droits.

▷ **PISTE 3 - Passeport sport-santé-culture**

Dans le cadre du SRESRI, il s'agirait de travailler à l'élaboration d'une offre régionale **sport-santé-culture**. Tout étudiant pourrait ainsi avoir accès à des manifestations culturelles, sportives et des tarifs préférentiels sur l'ensemble des Hauts-de-France.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 *- Envoi Préfecture le* 15/12/2022 *- Retour Préfecture le* 15/12/2022

Le passeport Sport-Santé-Culture constituera un atout pour l'attractivité des établissements, la promotion des territoires régionaux. Il favorisera également les échanges entre les étudiants.
Le déploiement de la CVEC apporte aux établissements les moyens pour l'élaboration d'une politique Vie étudiante ambitieuse. Le développement de partenariats à l'échelle du territoire régional sera source d'économie d'échelle et apportera des solutions aux difficultés pouvant être rencontrées localement.
Ce projet pourra s'appuyer sur la dynamique du déploiement de la carte européenne étudiante.
https://europeanstudentcard.eu/fr/

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 *- Envoi Préfecture le* 15/12/2022 *- Retour Préfecture le* 15/12/2022

THEMATIQUE 4
Renforcer le lien entre science et société – favoriser la diffusion des connaissances et encourager les parcours scientifiques

LEVIER D'ACTION

Structurer et démultiplier les lieux et formations d'interactions entre les acteurs de la recherche et de la société

CONSTATS

Développer le lien entre recherche et société suppose de favoriser les espaces et opportunités de mise en relation entre les acteurs du monde de la recherche et le public/les citoyens. Il s'agit de rendre la science accessible au plus grand nombre, par une plus grande proximité et une capacité de dialogue renforcée. Il s'agit également de la rendre la science plus ouverte aux problématiques sociétales.

Des propositions se dessinent autour de la délocalisation des lieux d'acculturation, de la formation des acteurs à la médiation et de la participation citoyenne aux activités de recherche.

PISTES D'ACTION

- **PISTE 1 - Organiser le réseau des lieux de rencontre pour couvrir l'ensemble du territoire régional**

  Afin de favoriser le contact direct et au plus près des citoyens dans les territoires, il s'agira de :
  - Varier, cibler, démultiplier les lieux et les formats d'interaction entre les acteurs de la recherche et de la société :
    - Laboratoires, centres de recherche, instituts
    - Associations (incluant les acteurs de l'éducation populaire)
    - Bibliothèques et lieux culturels
    - Tiers lieux
    - Etablissements scolaires
    - Lieux dématérialisés (numériques)
    - Industriels / incubateurs / autres acteurs du monde économique
  - Structurer et cartographier un réseau régional d'acteurs intéressés et volontaires pour s'engager dans le dialogue science-société
  - Développer et coordonner des itinérances d'actions de sensibilisation/médiation

- **PISTE 2 – Développer les formations à la médiation /diffusion de la culture scientifique**

  La médiation scientifique est un moyen de favoriser la diffusion des connaissances et de favoriser l'appréhension de la démarche scientifique par les citoyens. Il s'agit renforcer le potentiel d'intervention sur ce champ en développant la formation à la diffusion de la culture scientifique :
    - pour les doctorants et jeunes chercheurs
    - pour les acteurs de la culture et de l'éducation

  L'implication de jeunes doctorants et chercheurs pourrait être un vecteur particulier de diffusion à travers l'instauration d'un dialogue du type « les jeunes parlent aux jeunes ».

- **PISTE 3 - Programmer des actions /expérimentations de recherche participative**

  La recherche participative permet d'ouvrir la recherche à des thématiques et des collectifs portés par des citoyens. Les choix de thématiques peuvent renvoyer à des

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 *- Envoi Préfecture le* 15/12/2022 *- Retour Préfecture le* 15/12/2022

questions sociétales et les recherches être conjointement menées par chercheurs et citoyens. Il s'agira ainsi de :

- mener des actions/expérimentations/ incubations de recherche participative
- associant chercheurs et associations, ou autres vecteurs de participation citoyenne

Pour cela envisager :

- une programmation de moyens et la mise en œuvre d'appels à projets
- l'évaluation et la valorisation des actions menées

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 *- Envoi Préfecture le* 15/12/2022 *- Retour Préfecture le* 15/12/2022

THEMATIQUE 5
Renforcer et structurer les forces de recherche – accélérer les potentiels sur des priorités stratégiques– et soutenir les transitions

LEVIER D'ACTION

S'organiser collectivement pour renforcer la mise en synergie des forces de recherche régionales

LE CONSTAT :
Le potentiel dans le domaine de la recherche du territoire est large thématiquement mais réparti variablement entre plusieurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche, instituts ou encore entreprises. Trop souvent, la mobilisation des compétences au bénéfice d'une réflexion amont en vue par exemple de réponses à des appels à projets nationaux, européens, internationaux ne se fait que partiellement conduisant à des réponses isolées. L'objectif du levier d'action proposé est de permettre une optimisation des échanges entre les acteurs de la recherche afin de répondre plus efficacement aux enjeux actuels impliquant « innovation » et « société ».

PISTES D'ACTION

- **PISTE 1 – Mettre en place une *structure* inédite, cadre de partage multi-partenarial autour d'intérêts scientifiques**

Quelle structure d'échange ?
La structure originale proposée a pour objectif d'offrir aux différentes « communautés » d'acteurs de la recherche de pouvoir conduire des échanges autours de sujets prédéfinis s'inscrivant dans des axes ou stratégies préexistantes essentielles pour assurer la dynamique de la Recherche des établissements (Stratégie nationale d'accélération, Programmes et équipements prioritaires de recherche, ANR, Horizon Europe, France 2030...) ou encore pour faire émerger de nouveaux questionnements scientifiques (type « projet blancs »).
Cette structure originale prendrait la forme du triptyque suivant impliquant 3 pôles distincts :

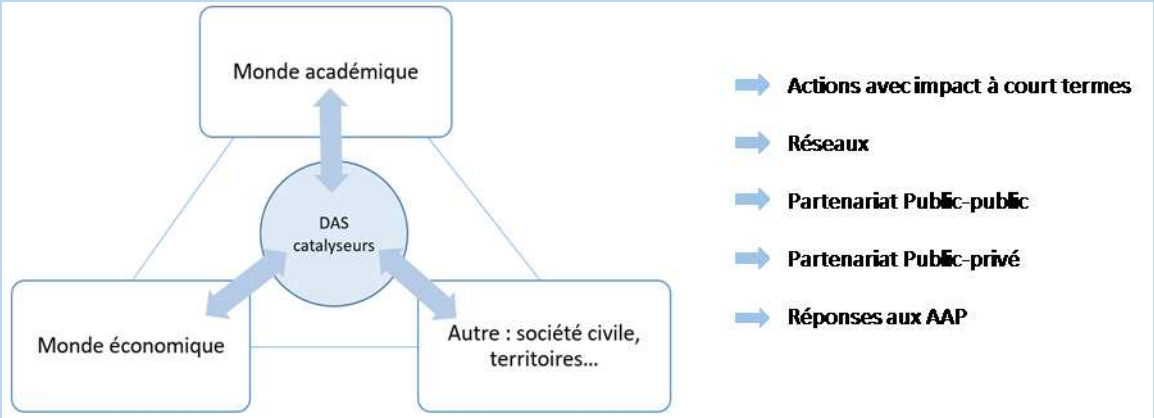

Comment est initiée la dynamique de réflexion ?
Les bureaux des Domaines d'Activité Stratégique (DAS) mis en œuvre dans l'animation de la S3, ainsi que le Conseil scientifique de REV3 impulsent le besoin sur la base des réflexions conduites en leur sein ou encore des sollicitations qui leur sont adressées par les usagers de l'écosystème recherche.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 - Envoi Préfecture le 15/12/2022 - Retour Préfecture le 15/12/2022

Les pôles de réflexion :

- Pôle académique : Il est constitué de chercheurs relevant de l'enseignement et de la recherche des Hauts-de-France selon les thématiques à considérer. Il est en relation avec la réunion d'information « recherche » mise en place par la Rectrice de région et la DRARI.
- Pôle Economique : Il est constitué des représentants du monde économique relevant de la thématique concernée. Il est en relation avec Hauts de France Innovation Développement, les IRT, les Pôles, la DREETS, la CCI voire les CPME et MEDEF de la région Hauts-de-France.
- Pôle Société civile et territoire : Il est constitué du tissu associatif, des métropoles, des pôles métropolitains, des communautés urbaines et communautés de commune

Vers une(des) action(s) par analyse globale :
Les bureaux des Domaines d'Activité Stratégique (DAS) seront les lieux de synthèse des réflexions et propositions des différents pôles avec comme objectif de « faire collectif », pour optimiser les chances de succès, notamment dans les AAP nationaux et européens, être plus visibles, mutualiser des ressources…

La mise en œuvre de l'action :
Elle impliquera la création d' « espaces projets spécifiques ».
Ces derniers pourront prendre la forme ou contribuer à :
- la mise en place de groupes de travail sur des thématiques émergentes et Réseaux Thématiques
- la création de « laboratoires communs », au sens d'une structuration sans murs, lieu de partage multi-partenarial autour d'intérêts scientifiques. Un moyen inédit en Hauts-de-France

Le pilotage :
Un travail d'identification de « chefs de file » est à conduire ainsi qu'une hiérarchisation de l'implication de ces acteurs qui constitueront la chaîne de pilotage. Le vivier sera constitué de l'ensemble des forces régionales concernées (Région, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, Instituts, Pôles, Hauts de France Innovation Développement, CCI, DREETS, Collectivités ...).

Les pistes d'action 2 et 3 sont directement liées à la piste 1.

▷ **PISTE 2 - Cartographier les écosystèmes, mutualiser des moyens, être agile**
Appui sur des cartographies d'écosystèmes - recherche (Plug in labs), entreprises (bases HDFID, CCI...) - et réseaux (ex. : Réseau Européen Recherche Innovation…). Mobilisation des Points de contact nationaux pour valoriser le potentiel régional. Mutualisation de moyens d'appui…

▷ **PISTE 3 - Etre en veille et en anticipation sur les opportunités, tout en restant ouvert à l'émergence**
Appels à projets européens (Horizon Europe, Interreg), nationaux (France 2030 / Programmes et Equipements Prioritaires de Recherche, stratégies d'accélération…) : réaliser une veille sur les appels à projets pertinents pour les Hauts-de-France au regard de la S3 notamment. Se donner la possibilité d'amorcer des sujets en dehors de ces thématiques.
Objectif : se dire dans 2 ans qu'il y a eu une mobilisation collective sur toutes les opportunités pertinentes, en faisant le maximum pour optimiser les forces en jouant collectif…

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 *- Envoi Préfecture le* 15/12/2022 *- Retour Préfecture le* 15/12/2022

THEMATIQUE 6
Amplifier les dynamiques d'innovation – collaboration laboratoires-entreprises – valorisation de la recherche

LEVIER D'ACTION

Favoriser les collaborations, les interactions entre les entreprises et les acteurs de l'écosystème

CONSTATS

Cet atelier procède des constats selon lesquels la recherche publique serait insuffisamment ouverte aux collaborations avec les entreprises et les entreprises auraient elles-mêmes peu le réflexe de recourir à la recherche publique. La situation évolue cependant favorablement, cela variant néanmoins fortement selon les thématiques (santé, chimie, agro ou SHS par exemple).
Le tissu d'entreprises en région est doté de peu d'entreprises faisant de la R&D à la différence des régions Auvergne Rhône Alpes ou Occitanie. La culture de recherche est moins partagée. Pourtant la mutualisation est indispensable, elle fonctionne sur des appels à projets précis : il y a de belles « success stories ». Les interactions sont de plus en plus nombreuses mais l'écosystème recherche/innovation est toujours beaucoup trop complexe et peu lisible pour les acteurs et pour le public. Les cultures de la recherche et de l'entreprise sont très différentes que ce soit en termes de rapport au temps, d'attentes ou d'objectifs respectifs. Il s'agit donc de favoriser les rencontres entre les deux mondes.

PISTES D'ACTION

- **PISTE 1 - « Chasser en meute »**

  Il s'agit par cette action de mobiliser les énergies autour d'un certain nombre de domaines stratégiques et d'entreprises utilement identifiés :
  - Identifier et cibler un nombre restreint d'entreprises (Grands Groupes, entreprises de taille intermédiaire) dans les domaines stratégies d'accélération / S3,
  - cartographier et recenser des besoins
  - travailler avec elles à la proposition d'une offre coordonnée sur toute la chaîne de valeur en s'assurant de l'effet d'entraînement vers les sous-traitants

- **PISTE 2 – Intégrer la R&D systématiquement dans l'implantation des entreprises en Région :**

  Afin de renforcer le potentiel de la recherche privée, il s'agit d'inciter fortement à l'intégration d'un volet R&D pour tout projet d'implantation ou de développement d'entreprise en région.

- **PISTE 3 – Fonds Régional d'Innovation Conseil**
-

  Il s'agit de proposer un dispositif financier multi-thèmes, multi-acteurs (entreprises, associations) faisant appel à des prestataires régionaux pour favoriser l'innovation (incluant Innovation ouverte et innovation participative…) et fonctionnant sur la forme de « vouchers » avec différents paliers suivant le degré de rupture.

THEMATIQUE 7

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 - Envoi Préfecture le 15/12/2022 - Retour Préfecture le 15/12/2022

Affirmer des pôles de formation et de recherche d'excellence connectés aux écosystèmes territoriaux

LEVIER D'ACTION

Connexion et décloisonnement

L'Enseignement Supérieur et la Recherche sont fortement connectés avec leur territoire. Comment faire pour que cet écosystème soit renforcé et développé, pour que des stratégies de développement et d'attractivité concertées puissent s'amorcer ?
Il s'agit de promouvoir l'exemplarité, et de favoriser le décloisonnement pour renforcer les liens entre économie, recherche et formation à l'échelle territoriale.
Un enjeu réside également dans le bon agencement et la visibilité des offres de service et des dispositifs pouvant favoriser l'attractivité des territoires pour les étudiants.

PISTES D'ACTION

- **PISTE 1 - Promouvoir des communautés décloisonnantes avec une animation territoriale**

  Afin de renforcer les synergies, il s'agit de créer une porte d'entrée territoriale et thématique sur le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche, sous la forme d'une communauté d'échanges permettant la mise en lien des acteurs de l'écosystème sur le territoire.

  Cette communauté se construira sur la base de l'existant et sur les forces en présence. Elle permettra de faire émerger de l'innovation et de renforcer l'animation des territoires sur ce champ en invitant à deux approches décloisonnantes :
  - relier les acteurs : entreprises, universités, collectivités, CMQ…
  - décloisonner les fonctions (via des appels à projets éventuellement)

- **PISTE 2 – Améliorer les conditions d'accueil et de vie des étudiants sur les territoires**

  Cette action est centrée sur l'attractivité des territoires et l'accueil des étudiants qu'il s'agisse d'étudiants internationaux ou d'étudiants régionaux/nationaux ;
  - favoriser les conditions de développement de l'offre en termes d'hébergement, restauration, loisirs, culture, stages
  - Combiner les actions sur les territoires avec les territoires
  - Donner de la visibilité à l'accompagnement

  Un regard particulier est porté sur le rôle des stages, qui peuvent avoir un rôle important dans la perspective de fixer les talents sur les territoires. Faire en sorte que les choix de stages ne se fassent pas par défaut, mais bien de manière volontaire, en répondant localement aux enjeux qui se posent en termes d'offre de services, d'offre culturelle, d'hébergements (hébergements territoriaux…)

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 *- Envoi Préfecture le* 15/12/2022 *- Retour Préfecture le* 15/12/2022

THEMATIQUE 8
Renforcer l'attractivité de l'ESR régional et la mobilité internationale – Asseoir le rayonnement international

LEVIER D'ACTION

Développer une stratégie collaborative et des outils communs pour renforcer l'attractivité internationale du territoire Hauts-de-France

Le développement de l'attractivité internationale passe par la qualité des conditions d'accueil des étudiants et chercheurs entrants. Qu'il s'agisse de logement, d'accueil en entreprise ou de mobilité sur le territoire régional, il s'agit de s'appuyer sur des partenariats innovants favorisant la mutualisation d'une offre adaptée aux publics accueillis.

PISTES D'ACTION

- **PISTE 1 - Améliorer et développer l'accès à des logements pour les étudiants et chercheurs entrants**
  L'accès au logement est déterminant pour l'accueil des étudiants et chercheurs venant de l'étranger. Il s'agit de développer l'offre et d'améliorer les conditions d'accès de la manière suivante :
  - Assurer une cartographie régionale pertinente au regard de l'analyse des flux
  - Développer des Maisons internationales sur le territoire
  - Apporter une description détaillée de l'offre de logement en différentes langues
  - Proposer un accompagnement administratif pertinent (garant, dispositif d'aides à la location, livret d'accueil, interface loueur/client, système de caution régionale…)
  - Développer le partenariat/accords avec le parc locatif

- **PISTE 2 - Développer le partenariat Enseignement supérieur et monde socio-économique pour l'accueil de stagiaires étrangers en entreprise**
  Le développement de stages à l'international est un vecteur d'attractivité et de développement de coopérations internationales. Pour y contribuer :
  - Mettre en relation un vivier d'étudiants et des besoins des entreprises
  - Identifier un vivier d'entreprises, en partant de la liste d'entreprises qui ont déjà accueilli des stagiaires internationaux
  - Créer un réseau d'ambassadeur type Alumni (entrants et sortants) pour faciliter le partage d'expérience
  - Communication - Produire une vidéo commune pour la mise en valeur du territoire au niveau économique, touristique et enseignement supérieur

- **PISTE 3 – Améliorer la capacité des étudiants internationaux à se déplacer pour découvrir leur territoire d'accueil**
  Il s'agit de favoriser la découverte de la région Hauts-de-France aux étudiants internationaux. Ceci passe par la visibilité des pôles d'intérêt touristique, culturel, etc… et le développement d'une offre de transport attractive :
  - Améliorer les liaisons transports/TER (fréquence, fiabilité)
  - Proposer des prix pour les étudiants internationaux
  - Renforcer le lien avec Paris (aéroports….)

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 *- Envoi Préfecture le* 15/12/2022 *- Retour Préfecture le* 15/12/2022

ANNEXE 4

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
8336797
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 15/12/2022
Retour Préfecture : 15/12/2022

Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Hauts-de-France

2022-2028

BILAN ET DIAGNOSTIC

Décembre 2021

Fiche 1 : Contexte régional du SRESRI

Quels constats et quelles évolutions?

La région Hauts-de-France demeure l'une des plus jeunes régions de France.

La structure de l'emploi régional montre une part plus importante du tertiaire non marchand, et la persistance d'une part plus importante de l'emploi industriel qu'à l'échelle nationale.

Les jeunes de la région rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi, caractérisées notamment par un taux d'emploi inférieur à la moyenne nationale et un taux de chômage plus élevé.

Les indicateurs de pauvreté et de santé sociale montrent encore des fragilités régionales, qui affectent particulièrement la population jeune. La région se place néanmoins dans une dynamique d'évolution positive.

- **Les Hauts-de-France, 2e région la plus jeune de France**

Les Hauts-de-France rassemblent 5 975 757 habitants au 1er janvier 2021 soit 9, 2 % de la population française métropolitaine. La région voit sa population diminuer par rapport à 2018 tout comme 4 autres régions : Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté, Normandie et Centre-Val de Loire.

Avec une part des jeunes de moins de 25 ans qui s'élève à 31,5 % en 2021 contre 29,3 % en France métropolitaine, les Hauts-de-France restent la deuxième région la plus jeune juste derrière l'Ile-de-France.

- **Une région où l'emploi industriel est plus présent qu'au niveau national**

La région comptabilise 2 060 800 emplois salariés privés au 2e trimestre 2021 et représente ainsi 8% de l'emploi salarié national.

La région se caractérise par une part d'emploi salarié du secteur tertiaire marchand plus faible au profit du tertiaire non marchand. Le secteur industriel conserve une part d'emploi salarié plus importante : 13,6 % sont des emplois industriels (environ 280 000 emplois) contre 12,1 % de l'emploi salarié total.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 - Envoi Préfecture le 15/12/2022 - Retour Préfecture le 15/12/2022

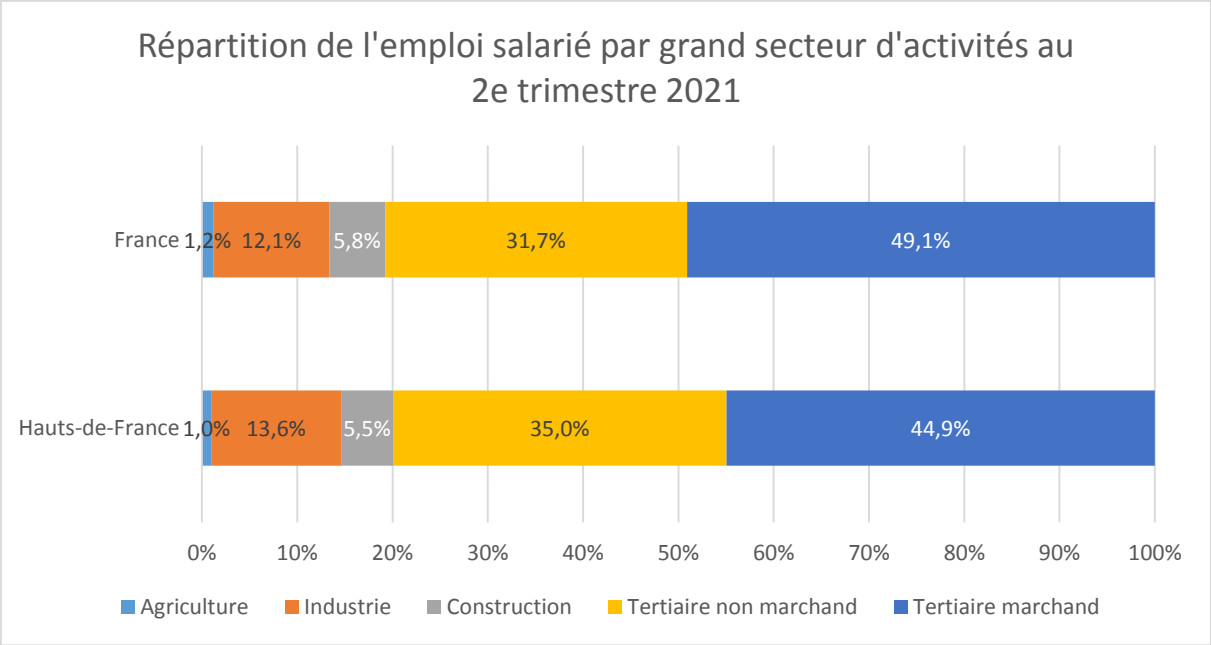

Source : INSEE, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee

Par rapport au 2e trimestre 2020, au tout début de la crise sanitaire, l'emploi salarié régional a progressé de 3,5 % contre 3,4 % au niveau national. L'emploi industriel a, lui, connu une baisse de -0,8% sur la même période (-0,4 % au niveau national) *(source : "Tableau de bord de la conjoncture - HDF" INSEE, 30/09/2021)*

- **Les jeunes des Hauts-de-France rencontrent plus de difficultés à entrer sur le marché du travail**

Les jeunes de 15 à 24 ans de la région ont un taux d'activité pratiquement égal à leurs homologues nationaux mais leur taux d'emploi est plus faible de 3 points.

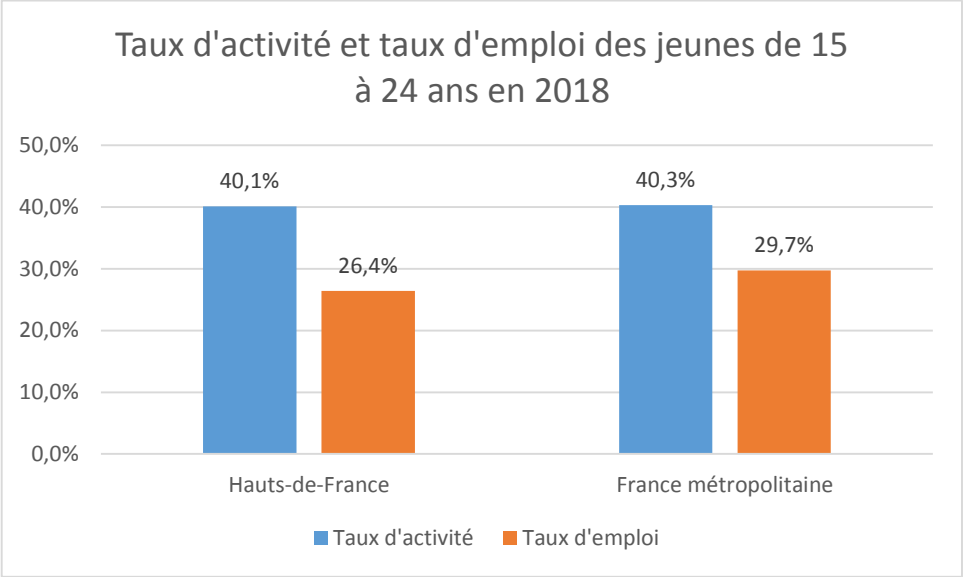

Source : INSEE, RP 2018, exploitation principale

Feuille 3 de l'annexe 4 de la délibération 2022.1881

Au 2e trimestre 2021, le taux de chômage de la région atteint 9,3 % contre 8 % au niveau national *(source : INSEE - tableau de bord de la conjoncture, sept 2021)*. Parmi ces demandeurs d'emploi, 15,4% sont âgés de moins de 25 ans contre 13 % au niveau national *(source : Pôle emploi-Dares, STMT).*

Le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans de la région est de près de 6 points supérieur à celui de la France métropolitaine en 2020 : 25,5 % contre 19,7 en France métropolitaines *(source : INSEE - taux de chômage localisés 2020).*

- **Des indicateurs de pauvreté et de santé sociale toujours faibles mais dans une dynamique de rattrapage**

En 2018, 28,7% des jeunes de moins de 30 ans de la région vivent dans la pauvreté contre 22,2 % des jeunes français. Depuis 2015 ce taux a toutefois baissé de 1,3 point contre 0,8 point au niveau national.

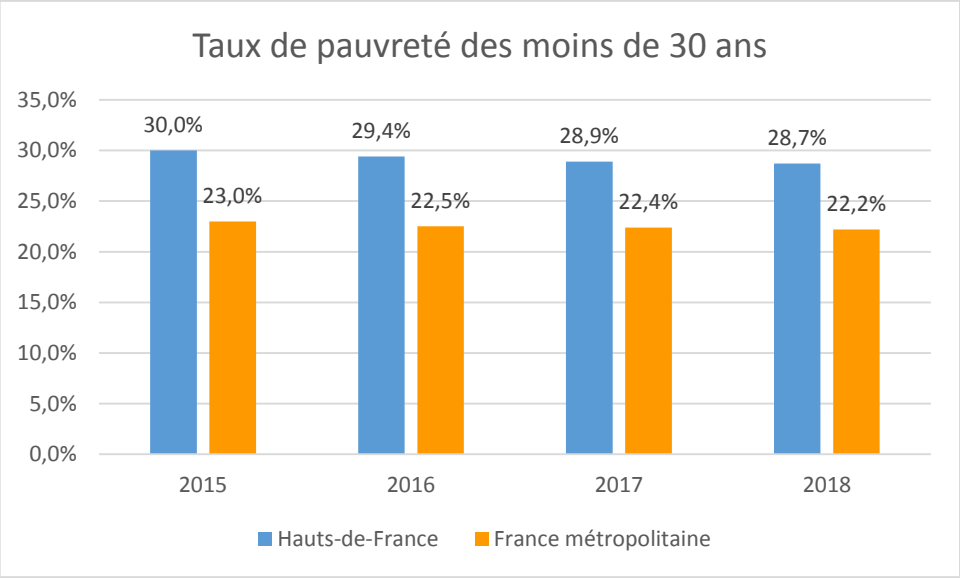

Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)

L'Indicateur de Santé Sociale (ISS)[1] est un indicateur composite reprenant huit grandes dimensions qui résument les grands enjeux sociaux contemporains et la santé sociale d'un territoire : **l'éducation, le logement, la santé, les revenus, le travail et l'emploi, le lien social et sécurité.**

Avec l'ISS le plus faible de France en 2016, la région est toutefois la 4e région la plus dynamique en termes d'évolution entre 2008 et 2016.

[1] créé par Florence Jany-Catrice et Rabih Zotti en 2009 à partir d'une démarche participative

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 - Envoi Préfecture le 15/12/2022 - Retour Préfecture le 15/12/2022

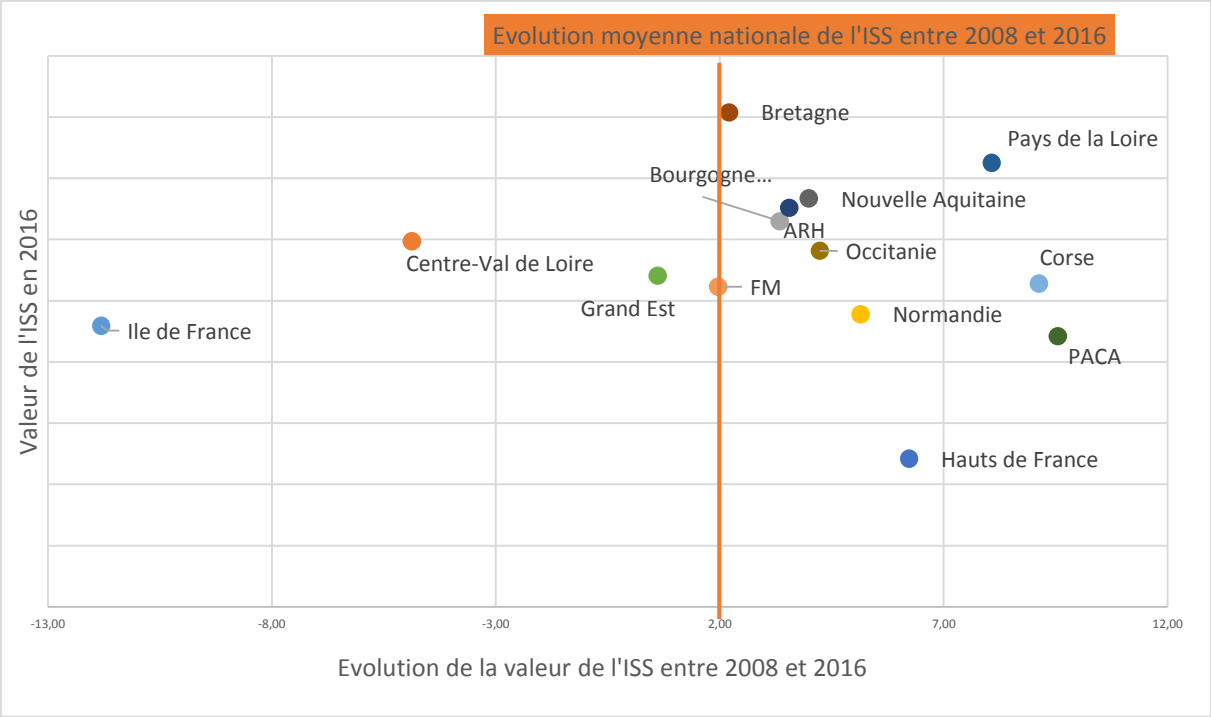

Source : Calculs Florence Jany-Catrice et Agence Hauts-de-France 2020-2040

Feuille 5 de l'annexe 4 de la délibération 2022.1881

Fiche 2 : Accès à l'enseignement supérieur

Quels constats et quelles évolutions?

Les Hauts-de-France se caractérisent par un taux de réussite au baccalauréat inférieur et par des choix d'orientation qui privilégient les cycles courts comparativement aux moyennes nationales et européennes. Ces tendances sont à relier pour partie à la structure de la population de bacheliers en Hauts-de-France. Les bacheliers professionnels y sont surreprésentés et poursuivent leurs études dans des cycles courts.

La région Toutes séries de baccalauréat confondues, le taux de poursuite des néo-bacheliers dans l'enseignement supérieur est quasi-équivalent à celui observé sur le territoire national.

- **Un taux de scolarisation des 15-24 ans inférieur à la moyenne nationale**

Avec un taux de scolarisation des jeunes de 15 à 24 ans de 63,1 % (66,3 % pour la France métropolitaine), la région se situe au 11e rang des régions en 2017 (12e rang en 2012 et 2007).

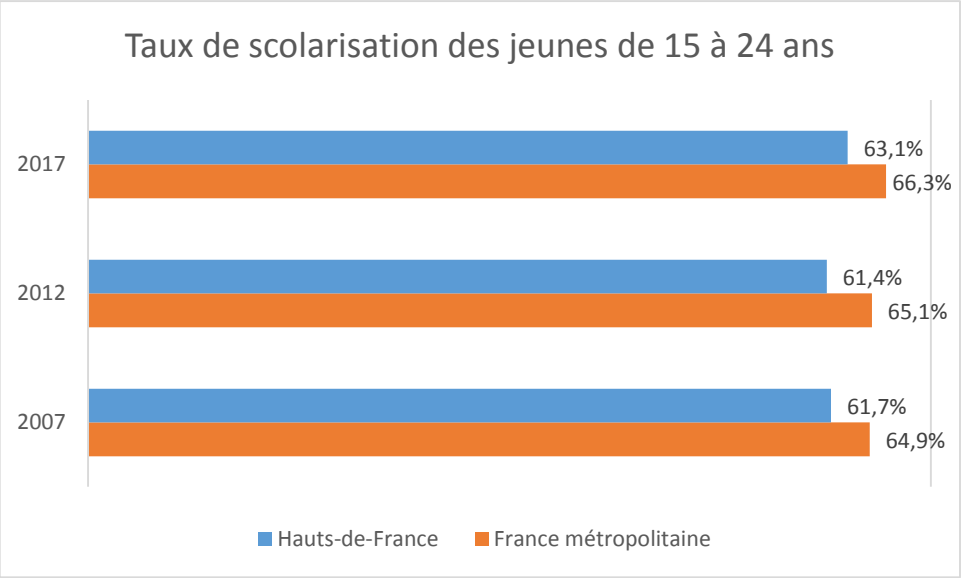

Source : INSEE - RP 2007, 2012, 2017

- **Une espérance pour un élève de 6ème d'obtenir le baccalauréat plus faible qu'en France métropolitaine mais en augmentation**

L'espérance pour un élève de 6e d'obtenir le baccalauréat est l'une des plus faibles de France métropolitaine : en 2019, un élève de 6e des Hauts-de-France a une probabilité de 71,5 % d'obtenir son baccalauréat soit le 13e rang des régions métropolitaines. La région rattrape progressivement

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 - Envoi Préfecture le 15/12/2022 - Retour Préfecture le 15/12/2022

son retard, l'augmentation de l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de 6ème étant un peu plus conséquente qu'au niveau national depuis 2014 (+2,7 points, contre +2,4 points au niveau national). Le poids de la voie professionnelle en Hauts-de-France se traduit par une espérance d'obtenir un baccalauréat professionnel plus élevée pour les élèves de 6ème de la région que pour ceux de l'ensemble des autres régions françaises.

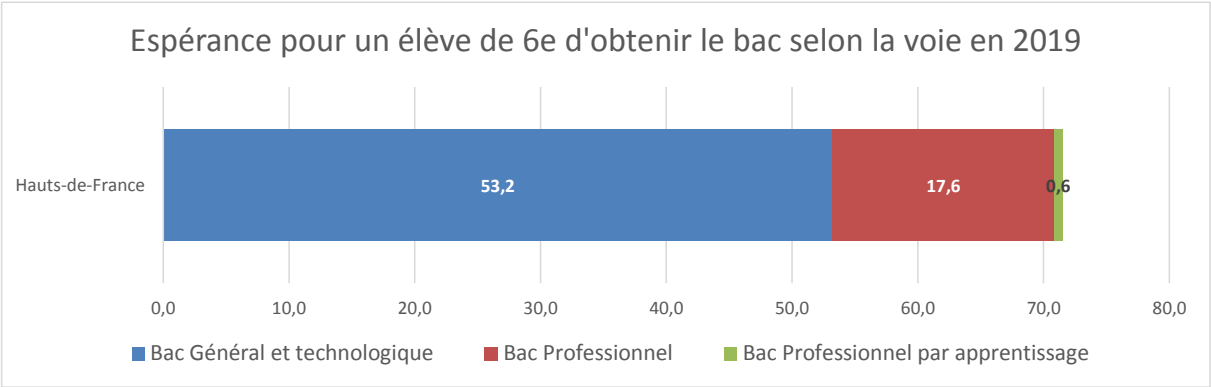

Source : DEPP-MENJS, RERS 2021

- **Une plus grande proportion de bacheliers professionnels et technologiques**

La part des lauréats de baccalauréat technologique (20 %) et surtout professionnel (28,6 %) est plus importante en région qu'au niveau national (respectivement 19,6 % et 26,1 %). A l'inverse, les lauréats du baccalauréat général, qui prolongent plus fréquemment leurs études secondaires par des études supérieures, représentent une proportion moindre dans la région (51,4 % contre 54,3 % au niveau national).

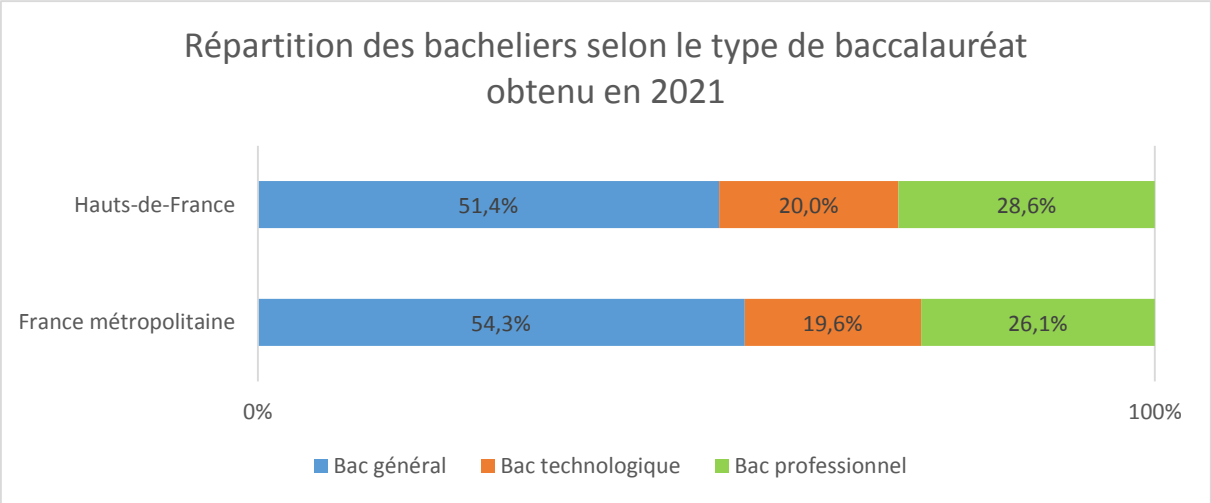

Source : MENJS-MESRI, système d'information Scolarité

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 *- Envoi Préfecture le* 15/12/2022 *- Retour Préfecture le* 15/12/2022

- **Un taux de réussite au baccalauréat en retrait par rapport à la France Métropolitaine**

Depuis 2015, le taux de réussite des candidats régionaux au baccalauréat est inférieur de 1 à 2 points à celui de la France métropolitaine. Le contexte sanitaire de 2020 a entrainé une hausse significative du taux de réussite au baccalauréat sur l'ensemble du territoire national, région Hauts-de-France comprise. Il a ainsi atteint 94,3 % en région et 95,1 % en France métropolitaine en 2020, avant de baisser légèrement en 2021 (respectivement 92,7% et 94,0%).

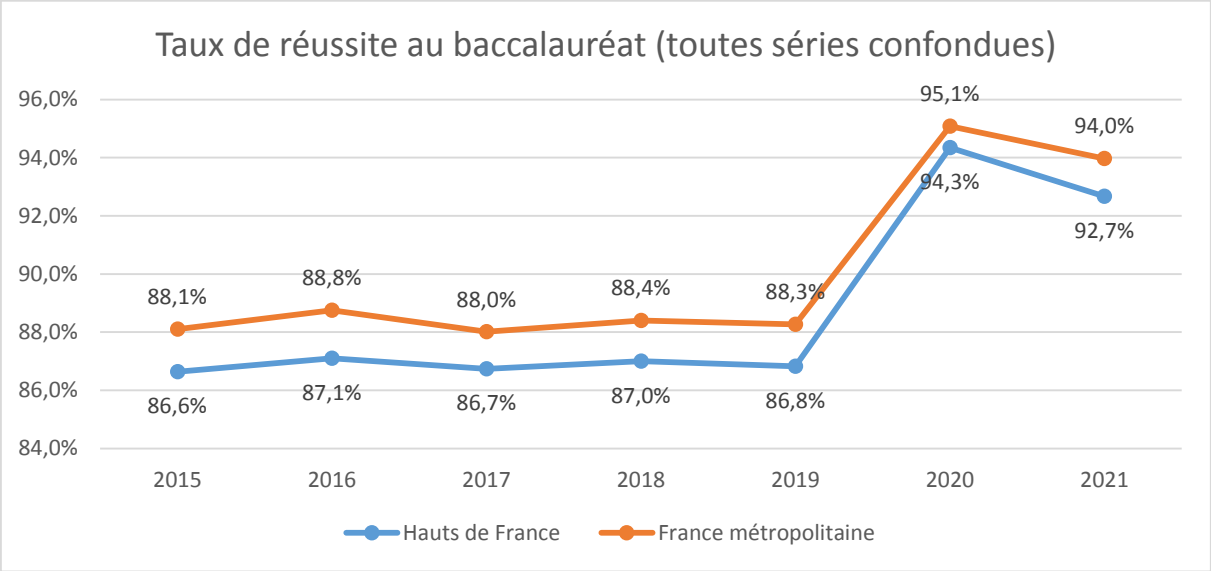

Source : DEPP-MENJS, BCP – Calcules Agence Hauts-de-France 2020-2040 et SRAES Hauts-de-France

Le taux de réussite au baccalauréat général en région est quasiment équivalent au national (97,5% contre 97,7%). Ce sont donc les taux de réussite plus faible du baccalauréat technologique et du baccalauréat professionnel combinés à la présence plus forte de ces séries en région qui contribuent à un taux de réussite global au baccalauréat plus faible en région.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 *- Envoi Préfecture le* 15/12/2022 *- Retour Préfecture le* 15/12/2022

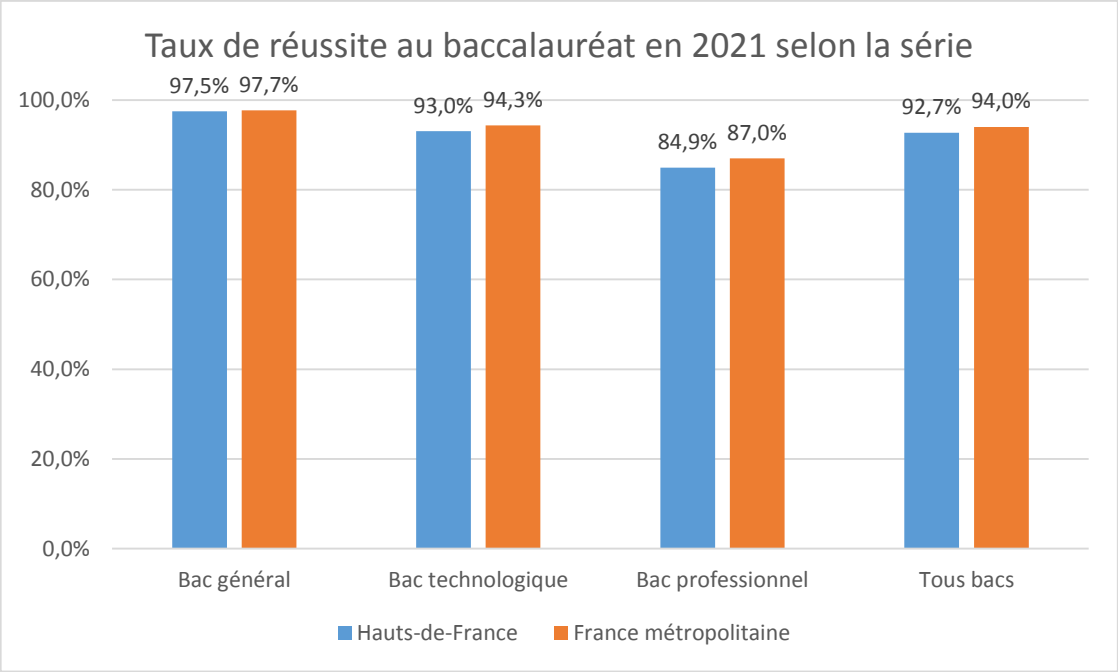

Source : MENJS-MESRI, système d'information Scolarité

- **Un taux d'accès des bacheliers régionaux à l'enseignement supérieur équivalent à la France métropolitaine**

Avertissement : La révision du mode de calcul des taux de poursuite dans le supérieur par le service statistique du ministère de l'enseignement supérieur montre des tendances différentes de celles qui apparaissent dans des publications antérieures du Conseil Régional. Pour chaque série de baccalauréat, les taux de poursuite sont plus élevés dans la région qu'au niveau national.

En 2020, 77,5 % des bacheliers de la région poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur contre 77,1% en France métropolitaine.

La présence dans la région d'une offre de formation variée et de proximité (nombreuses universités et antennes universitaires, nombreuses Sections de Techniciens Supérieurs (STS), …) peut en partie expliquer ce taux proche de la moyenne nationale malgré la moindre proportion de lauréats d'un baccalauréat général (qui sont naturellement ceux qui poursuivent le plus fréquemment leurs études). Ainsi, pour chaque série de baccalauréat, les taux de poursuite sont plus élevés dans la région qu'au niveau national.

Les bacheliers régionaux s'inscrivent plus souvent en STS et dans « autres formations » mais moins fréquemment en IUT et CPGE. Ceci reflète la structure régionale des bacheliers dans laquelle les bacheliers professionnels sont plus représentés et les bacheliers généraux moins présents qu'au niveau national.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 *- Envoi Préfecture le* 15/12/2022 *- Retour Préfecture le* 15/12/2022

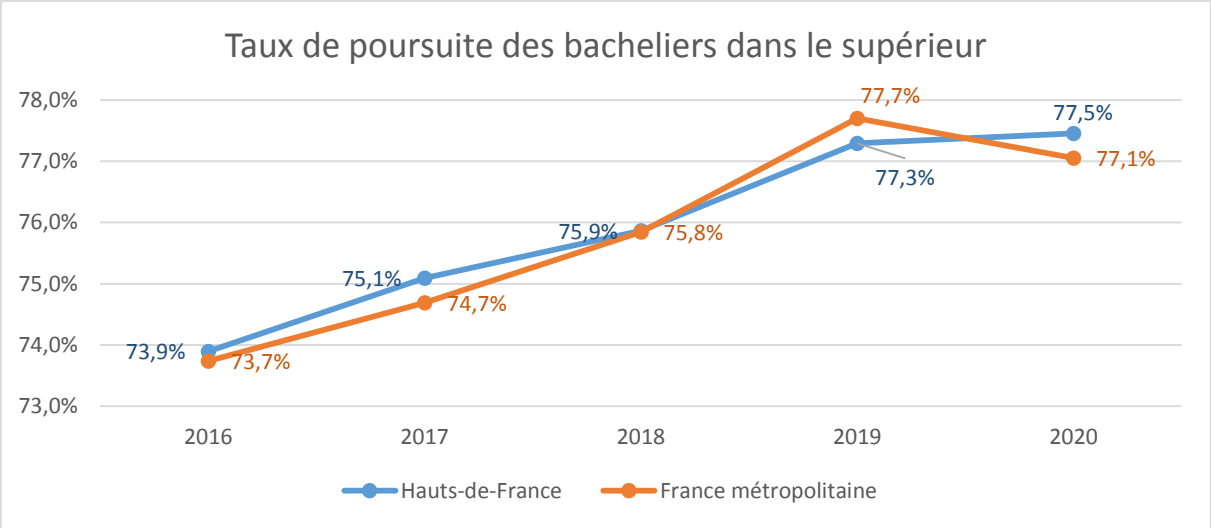

Source : MENJS-MESRI, système d'information Cyclades, Sise, Scolarité, Sifa - Calculs SRAES Hauts-de-France

Depuis 2016, le taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur augmente régulièrement en région comme au niveau national. Cette augmentation est surtout le fait de la hausse des poursuites d'études chez les bacheliers professionnels.

Au niveau régional, les poursuites d'études des bacheliers professionnels ont particulièrement augmenté depuis 2017 et la participation des académies d'Amiens et de Lille à une expérimentation visant à promouvoir et favoriser la poursuite d'études en STS de ces bacheliers. Ainsi, en 2020, 37,4 % des néo-bacheliers professionnels sont inscrits en STS.

Pour les autres séries, on peut relever quelques particularités régionales : les bacheliers technologiques sont plus souvent inscrits à l'université qu'au niveau national et les bacheliers généraux poursuivent moins fréquemment en CPGE et IUT mais plus souvent à l'université.

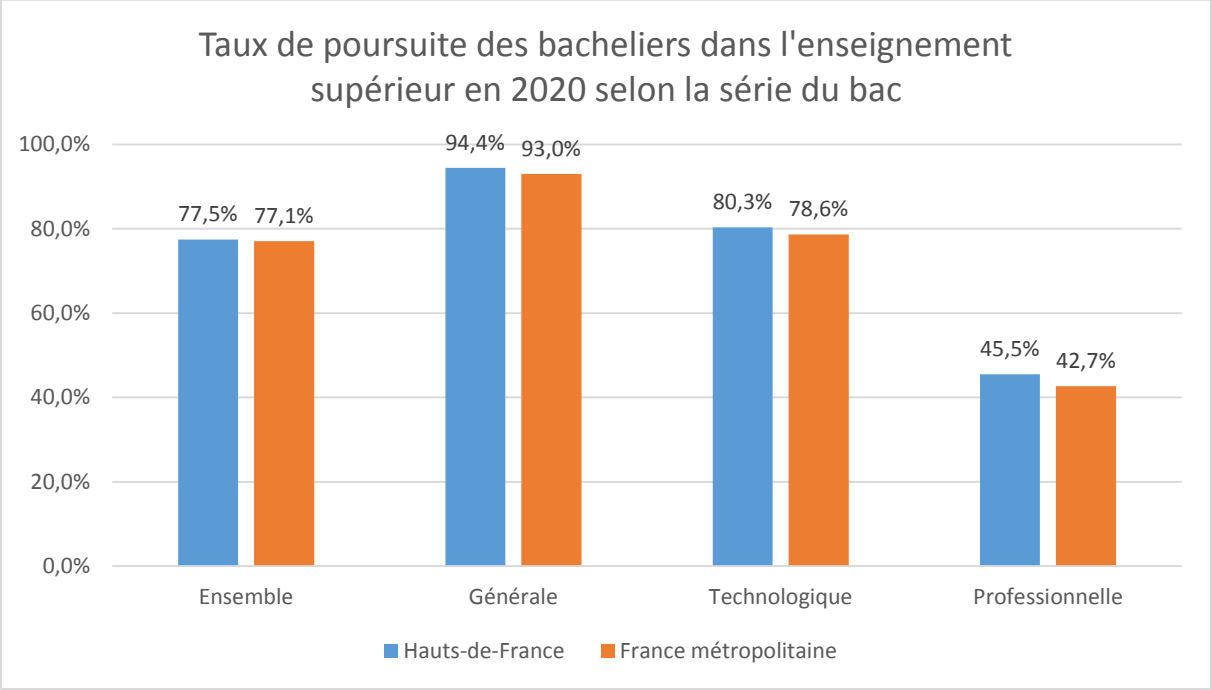

Source : MENJS-MESRI, système d'information Cyclades, Sise, Scolarité, Sifa - Calculs SRAES Hauts-de-France

Feuille 10 de l'annexe 4 de la délibération 2022.1881

Fiche 3 : Etat de l'enseignement supérieur

Quels constats et quelles évolutions?

Malgré une forte dynamique de rattrapage, la population des Hauts-de-France demeure moins diplômée que la moyenne nationale ou européenne.

A l'instar de la tendance nationale, les effectifs étudiants progressent en continu. La part importante d'élèves inscrits en Section de Technicien Supérieur (STS) et en écoles d'ingénieur, demeure une caractéristique régionale.

La répartition territoriale des effectifs met en évidence deux grandes caractéristiques de l'enseignement supérieur en Hauts-de-France, qui se distingue à la fois par la présence d'une nombreuse offre de formation de proximité, et une concentration des effectifs dans les plus grands pôles urbains. Les recompositions actuelles ou à venir du paysage de l'enseignement supérieur régional - fusion des universités lilloises (2017), constitution d'établissements publics expérimentaux (Université Lille, Université Polytechnique Hauts-de-France)… - sont susceptibles de modifier significativement la structure de l'offre de formation.

L'apprentissage progresse dans le supérieur, mais dans une proportion moindre qu'au niveau national.

La situation sociale des étudiants demeure préoccupante, avec une augmentation de la part de boursiers dans la population étudiante et un fort écart à la moyenne nationale.

- **Une population moins diplômée, mais une dynamique de rattrapage**

La région Hauts-de-France se caractérise par une proportion des 25-64 ans diplômés de l'enseignement supérieur inférieure aux moyennes nationale et européenne : 30,6 % contre 32,3 % pour l'Union Européenne et 36,9 % pour la France en 2018 (source : Eurostat).
Elle est néanmoins sur une dynamique de rattrapage avec une augmentation plus importante de la part de diplômés du supérieur : + 13,5 points entre 2002 et 2018 contre +13,4 points au niveau national et + 12,3 points au niveau européen. On note également une disparité entre les 2 versants de la région : la part de diplômés du supérieur du versant nord est supérieure de près de 4 points à la valeur du versant sud (31,9 % contre 28 %).

- **4ème région française en termes d'effectifs étudiants**

Avec 237 849 étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur en 2020-2021, les Hauts-de-France représentent près de 9 % des effectifs nationaux (2 732 770 étudiants).

Entre 2016-2017 et 2020-2021, les effectifs étudiants ont augmenté de 5,6 % au niveau régional et de 6,2 % au niveau national.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 - Envoi Préfecture le 15/12/2022 - Retour Préfecture le 15/12/2022

Cette tendance à la hausse est renforcée par l'arrivée de la génération des jeunes nés en 2000 depuis 2018 dans l'enseignement supérieur et par la meilleure réussite au bac observée en 2020 dans un contexte de crise sanitaire.

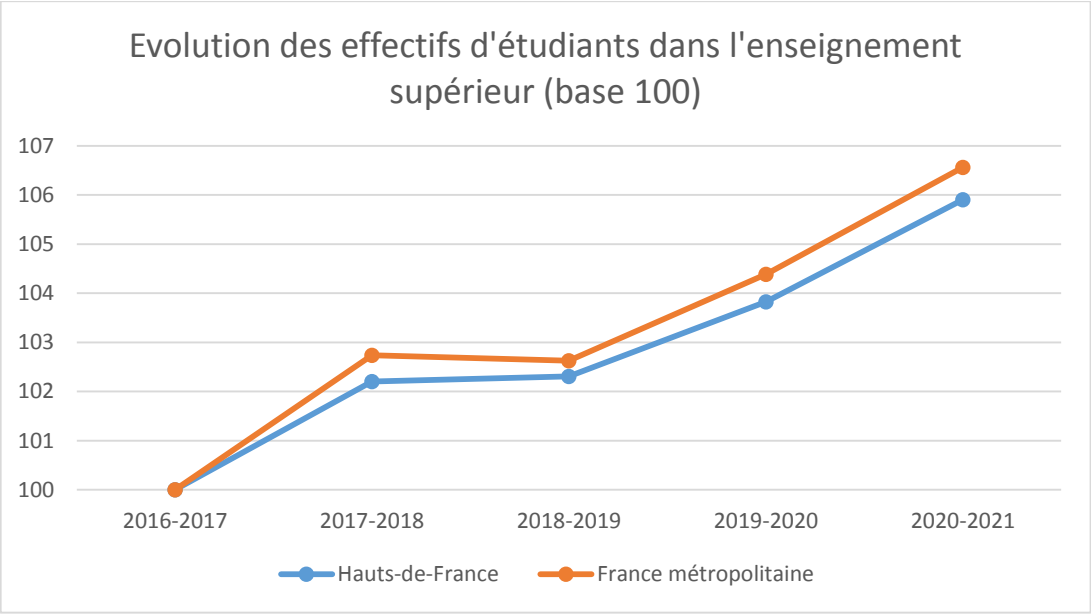

Source : RERS 2017 à 2021, MESRI

- **Des effectifs universitaires marqués par une plus forte représentation des inscrits en Licence qu'au niveau national**

L'université (IUT inclus) accueille 56,2 % des effectifs étudiants de la région Hauts-de-France, contre 59,1% au niveau national. Entre 2017-2018 et 2020-2021, les effectifs universitaires semblent avoir progressé plus lentement en région (+ 0,8%) qu'au niveau national (+ 4,1 %). Ce décalage tient cependant pour une part significative à des évolutions en cours du paysage institutionnel de l'enseignement supérieur régional et à leur impact sur le recensement des étudiants par formation[2].

La répartition des effectifs étudiant inscrits dans le cursus LMD montre une plus forte présence des licences et une moindre représentation des doctorants qu'au niveau national.

[2] La mise en place d'un établissement public expérimental à l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF), et la création d'un INSA Hauts-de-France à partir de plusieurs composantes de l'ancienne Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis (UVHC) ont ainsi « sorti » du décompte formations universitaires des étudiants inscrits dans ce nouvel INSA. Si l'on comptabilise les étudiants de l'INSA Hauts-de-France dans l'effectif global de l'UPHF la progression des effectifs universitaires régionaux passe à +2,4 % pour la période 2017-2018 à 2020-2021.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 *- Envoi Préfecture le* 15/12/2022 *- Retour Préfecture le* 15/12/2022

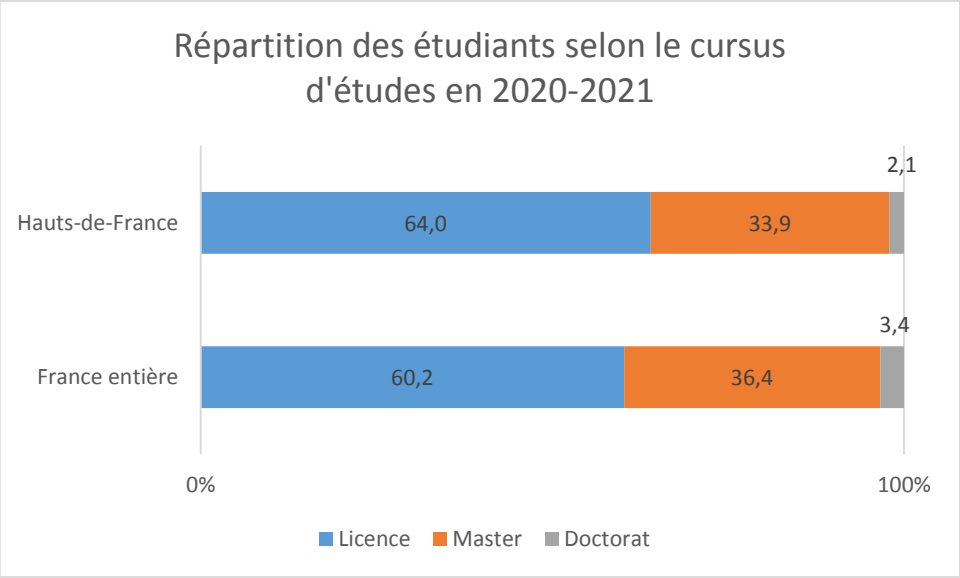

Source : MENJ-MESRI, SISE Inscription Université – Calculs SRAES Hauts-de-France

Au sein de ces cursus universitaires, la réussite en licence est une donnée majeure. Ainsi, en région 38,3 % des étudiants inscrits en Licence l'obtiennent en 3 ou 4 ans (dans la même discipline) contre 42,5 % en France en 2018 (respectivement + 1,8 points et + 1,3 points par rapport à 2017). Cet écart peut s'expliquer en partie par la poursuite plus fréquente des bacheliers technologiques régionaux vers l'université (cf. Fiche 2) qui ont des taux de réussite en licence moindre.

En 2018, 3 400 étudiants sont inscrits en doctorat, soit 4,8 % des inscriptions doctorales de France alors que la région compte 8,6 % des étudiants de France. Cela s'explique par l'attractivité de l'Île-de-France, qui grâce à la diversité de son offre doctorale et sa renommée, rassemble au sein de ses universités et écoles 37 % des doctorants, dont une partie est issue d'étudiants ayant faits leurs études auparavant dans la région. Avec ces 4,8 % des inscriptions doctorales de France, la région se place dans la moyenne nationale en termes de taux d'encadrement, la région représentant 4,7 % des chercheurs publics en France.

- **Des étudiants proportionnellement plus nombreux en BTS et en école d'ingénieur**

Les étudiants suivant leurs études dans la région sont plus souvent inscrits en Section de Technicien Supérieur (STS) et en écoles d'ingénieurs qu'au niveau national, et proportionnellement moins nombreux à l'université et en écoles de commerce, gestion et vente. Ces différences de répartition sont constantes dans le temps.

Le poids des STS résulte à la fois de la surreprésentation des bacheliers professionnels en région Hauts-de-France et, depuis 2017, de la participation des académies d'Amiens et de Lille à une expérimentation visant à promouvoir et favoriser la poursuite d'études en STS des bacheliers professionnels[3].

[3] Voir notamment : décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 portant expérimentation de modalités d'admission dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 - Envoi Préfecture le 15/12/2022 - Retour Préfecture le 15/12/2022

L'importance relative des effectifs en écoles d'ingénieur s'explique par la richesse de l'offre de formation dans ce domaine sur le territoire régional, avec un recrutement de ces écoles souvent à rayonnement national.

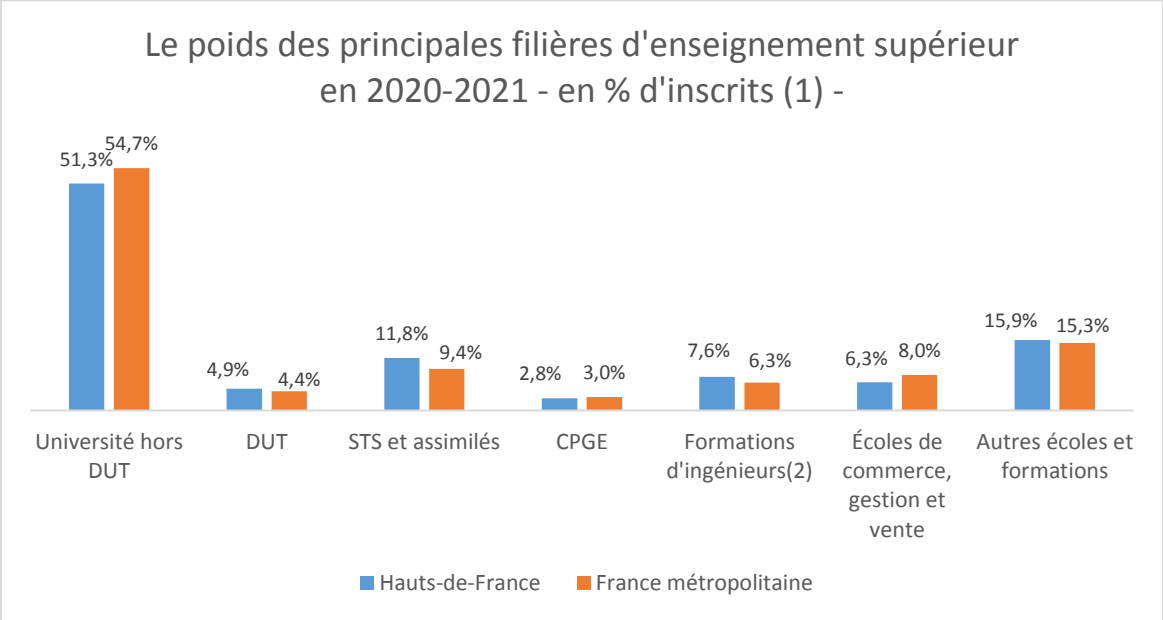

Source : RERS 2021, MESRI

(1) Le cumul de l'ensemble des pourcentages dépasse 100% : les formations d'ingénieurs dispensées à l'université sont en effet comptabilisées deux fois (dans la population des universités et celles des formations d'ingénieurs)

(2) Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

- **Une progression de l'apprentissage dans le supérieur légèrement moindre qu'au niveau national**

Parmi les étudiants des Hauts-de-France, 23 083 sont en apprentissage en 2020-2021. Ils représentent 7 % des effectifs d'apprentis de l'enseignement supérieur au niveau national.

Au niveau régional comme au niveau national, le nombre d'apprentis a fortement progressé entre 2016-2017 et 2020-2021. L'augmentation est particulièrement importante dans l'enseignement supérieur, notamment entre 2019-2020 et 2020-2021 : l'effectif d'étudiants en apprentissage en Hauts-de-France a ainsi progressé de 42,7% entre des deux années. Bien que conséquente cette évolution reste toutefois moins importante que celle observée au niveau national sur la même période (+58,6%).

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 - Envoi Préfecture le 15/12/2022 - Retour Préfecture le 15/12/2022

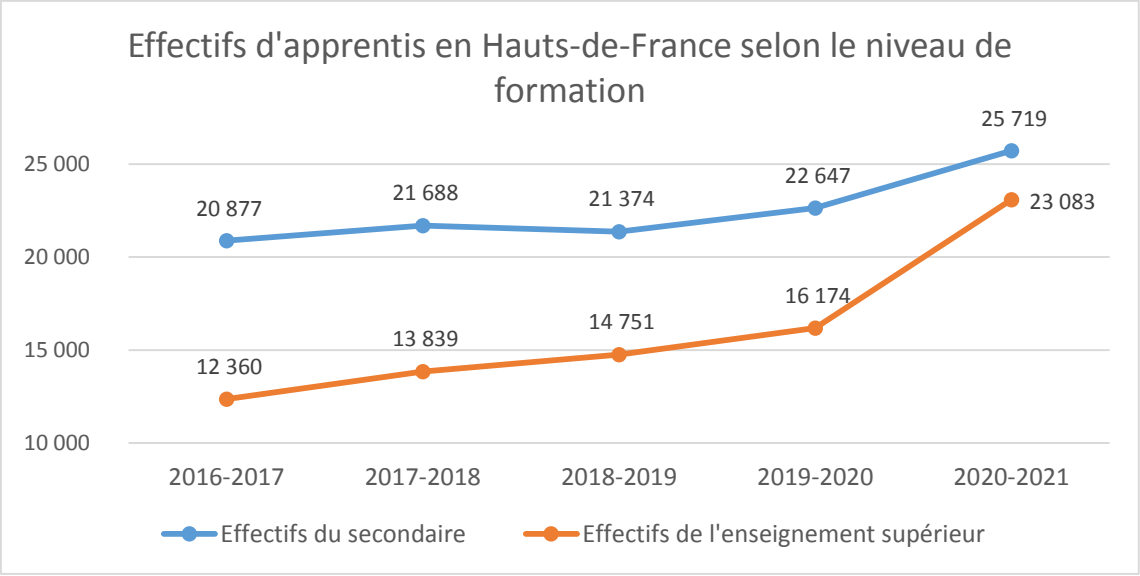

Source : RERS 2017 à 2021, MESRI (base SIFA)

En 2020-2021, l'enseignement supérieur représente 47 % des effectifs en apprentissage dans la région Hauts-de-France. L'apprentissage régional reste donc composé d'une légère majorité d'élèves du secondaire. Au niveau national, la hausse récente du nombre d'apprentis dans le supérieur est telle que les étudiants sont désormais majoritaires (51,4%) par rapport aux apprentis du secondaire.

- **Plus de la moitié des étudiants suivent leurs études dans l'unité urbaine de Lille**

Au niveau territorial, l'unité urbaine de Lille regroupe 52% des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur et celle d'Amiens, 13%. Valenciennes, Arras et Douai-Lens suivent avec respectivement 7 %, 4 % et 4 % des effectifs.

Entre 2016-2017 et 2020-2021, les effectifs étudiants ont augmenté de 5,6 % sur l'ensemble de la région. La majorité des sites a connu une augmentation de ces effectifs.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 *- Envoi Préfecture le* 15/12/2022 *- Retour Préfecture le* 15/12/2022

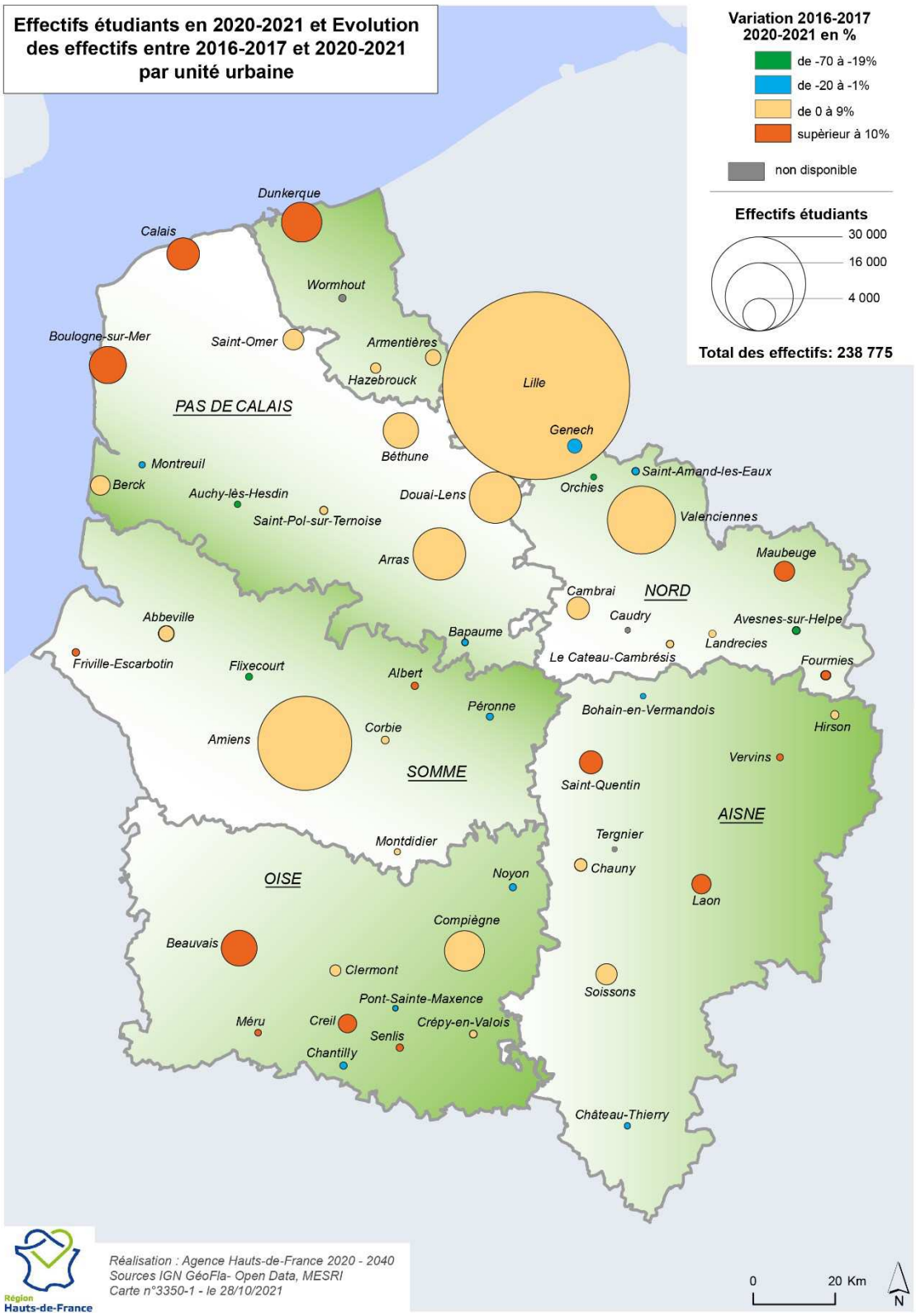

Feuille 16 de l'annexe 4 de la délibération 2022.1881

- **Les jeunes des Hauts-de-France sortent moins de la région pour poursuivre leurs études**

<u>Note méthodologique</u> : les deux taux exposés ci-dessous ne sont pas complémentaires ; leur dénominateur n'est pas le même → effectifs d'étudiants inscrits en région pour le 1er / effectifs d'étudiants ayant obtenu le bac en région pour le 2e

65,3% des étudiants en formation supérieure en 2019-2020 en Hauts-de-France ont obtenu leur bac dans la région contre une moyenne de 59,6 % de bacheliers pour l'ensemble des autres régions.

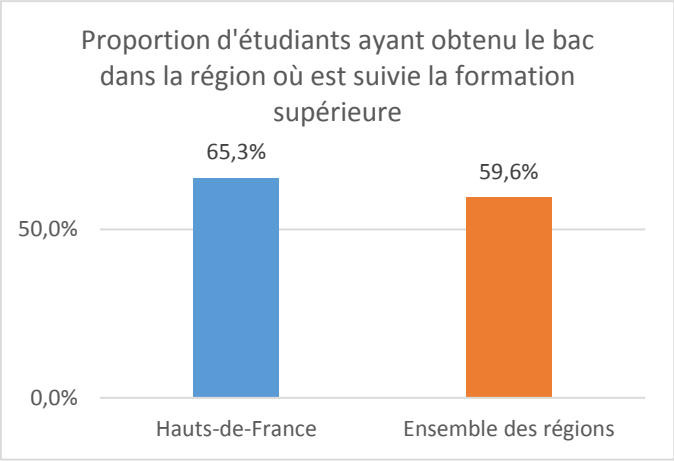

Source : base SYNTHESE –SIES – Calculs SRAES Hauts-de-France

A l'inverse, parmi les étudiants ayant obtenu leur bac en Hauts-de-France, 22,6 % suivent leurs études supérieures en dehors de la région en 2019-2020 contre une moyenne de 28 % pour l'ensemble des autres régions.

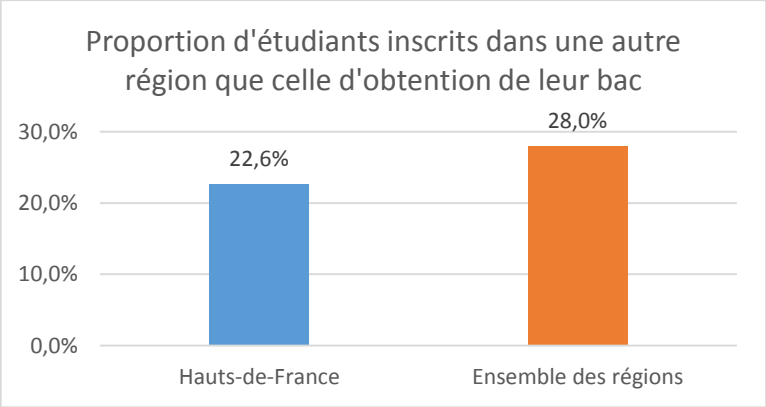

Source : base SYNTHESE –SIES – Calculs SRAES Hauts-de-France

Ces écarts à la moyenne des autres régions peuvent prendre leur source dans le manque de mobilité des jeunes des Hauts-de-France mais également dans le fait que les établissements de la région proposent un grand nombre de filières de formation différentes. Ces points de différences s'inscrivent également dans un contexte régional dans lequel les études courtes, plus présentes sur tout le territoire et plus attractives pour les jeunes qui vivent à proximité, sont plus représentées.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 *- Envoi Préfecture le* 15/12/2022 *- Retour Préfecture le* 15/12/2022

- **Une part régionale de boursiers supérieure à la moyenne nationale : plus de 4 étudiants sur 10 sont boursiers**

En 2019-2020, 42,8 % des étudiants sont boursiers sur critères sociaux dans les Hauts-de-France ; c'est 6 points au-dessus du niveau national et en augmentation par rapport à 2015-2016 (40,1 % en région contre 34,7 % en France). *(source : MENESR-SIES, Systèmes d'information SISE et SCOLARITE, enquêtes auprès des établissements)*

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 *- Envoi Préfecture le* 15/12/2022 *- Retour Préfecture le* 15/12/2022

Fiche 4 : Recherche et innovation

Quels constats et quelles évolutions ?
La région Hauts-de-France se situe en retrait sur un certains nombres d'indicateurs structurels de la recherche et de l'innovation. Elle s'inscrit néanmoins dans une dynamique positive, soutenue par des dispositifs et financements à l'échelle régionale, nationale et européenne.

Un déficit structurel en matière de recherche et d'innovation lié en grande partie au passé industriel de la région et sa situation frontalière

La région des Hauts-de-France présente dans le domaine de la recherche et de l'innovation un déficit structurel lié à son passé de production industrielle et sa situation frontalière peu propice à l'implantation des grands organismes de recherche après-guerre : l'effort de recherche ne représente que 1,1 % du PIB en 2017, une proportion deux fois moins importante qu'au niveau national (2,2 %). Comme en 2007, la région se classe en dernière position des régions de France métropolitaine.

Les dépenses de R&D sont plus souvent réalisées par des entreprises spécialisées dans des secteurs où l'intensité technologique est basse ou moyenne, ce qui explique pour partie ce faible effort régional.

Dépenses intérieures de R&D des entreprises par région en 2018 (p) - France métropolitaine

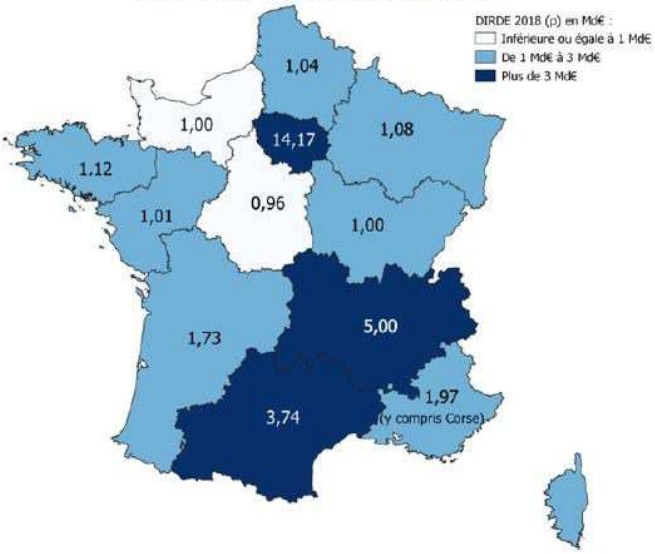

Champ : ensemble des entreprises localisées en France métropolitaine.
Source : *MESRI-SIES.*

Feuille 19 de l'annexe 4 de la délibération 2022.1881

Selon une étude de l'INSEE, dans la région comme au niveau national, l'effort de recherche est principalement porté par les entreprises. En 2017, les entreprises des Hauts-de-France ont investi 1 096 millions d'euros dans la R&D, soit 62 % du total des dépenses intérieures de recherche et développement (DIRD) (contre 65 % au niveau national). Cela représente également une contribution de 0,7 % à l'effort de recherche, soit deux fois moins qu'en France (1,4 %).

Dans les Hauts-de-France, les structures de moins de 1 000 salariés se distinguent. Elles ont en effet investi 770 millions dans la R&D pour l'année 2017. Cela représente 70 % des DIRD régionales, contre 45 % en moyenne en France. En particulier, les entreprises de moins de 250 salariés dans la région ont investi à elles seules environ 368 millions dans la R&D pour l'année 2017, soit un peu plus du tiers des DIRD de la région (contre 27 % en France).

En termes de chiffre d'affaire consacré à la R&D, le baromètre des entreprises 2019 des Hauts-de-France, réalisé par l'Agence Hauts-de-France 2020-2040, indique que 43 % des entreprises à haut potentiel de la région destinent plus de 10 % de leur CA à la R&D. Pour les petites entreprises (moins de 10 salariés), ce sont la moitié d'entre elles qui consacrent une telle part de budget à la R&D[4].

Selon l'étude de l'INSEE, en 2017, 263 millions d'euros sont consacrés aux dépenses extérieures de R&D en Hauts-de-France, c'est-à-dire les travaux de recherche et développement réalisés en dehors des entreprises. Ce budget, qui permet de compléter la mesure de l'activité de R&D, représente 18 % du budget total de R&D des entreprises régionales, soit la 3ème plus faible part des régions métropolitaines (28 % au niveau national). Cela illustre le moindre dynamisme des entreprises régionales en termes de collaboration externe.

En 2017, 81 % du montant total des travaux de recherches des entreprises des Hauts-de-France ont été auto-financés. C'est légèrement plus qu'en moyenne nationale (78 %). Le reste du financement de la R&D des entreprises se répartit en région entre le financement privé (13 % du montant des travaux de recherche des entreprises, dont 12 % venant d'entreprises du même groupe) et le financement public (6,2 % dont 0,1 % venant des collectivités locales). Les PME sont autofinancées plus souvent que les autres structures. Dans les Hauts-de-France, 91 % du montant de leurs dépenses de R&D sont autofinancées, contre 85 % au niveau national.

Le tableau de bord européen de l'innovation 2021 permet d'identifier et de comparer les performances des régions européennes en matière d'innovation. En moyenne, ces performances ont augmenté de 12,5% depuis 2014. Elles ont augmenté pour 225 régions sur 240 depuis 2014, dans un processus de convergence qui se développe au fil du temps.

Les Hauts-de-France sont classées dans ce tableau de bord en performance « modérée » en termes d'innovation, mais l'indice a augmenté de 3,6% depuis 2014 (la région se classant ainsi au 4ème rang des régions françaises en termes de dynamiques depuis 2014. La région reste pénalisée dans classement par des dépenses de R&D en retrait ou sur les moyens consacrés à la formation continue.

[4] Les entreprises à haut potentiel ou à potentiel d'innovation sont des entreprises ciblées par la Région en partenariat avec Hauts-de-France Innovation Développement (HDFID). Elles ont été identifiées, d'une part, à partir d'informations recueillies par HDFID, dans le cadre d'un logiciel de suivi mutualisé des entreprises par les différents acteurs, et, d'autre part, sur la base d'informations issues d'une veille spécifique. L'observation des critères suivants permet de qualifier cette cible d'entreprises à potentiel innovant : projets de développement, d'investissement en cours ou à venir, levées de fonds, startups issues d'incubateurs, adhésion à un pôle de compétitivité, décisions de recrutement de personnel, participation à des événements spécifiques (salons, manifestations, clubs…), démarche de propriété intellectuelle, mobilisation d'aides publiques à l'innovation, changement de dirigeant.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 - Envoi Préfecture le 15/12/2022 - Retour Préfecture le 15/12/2022

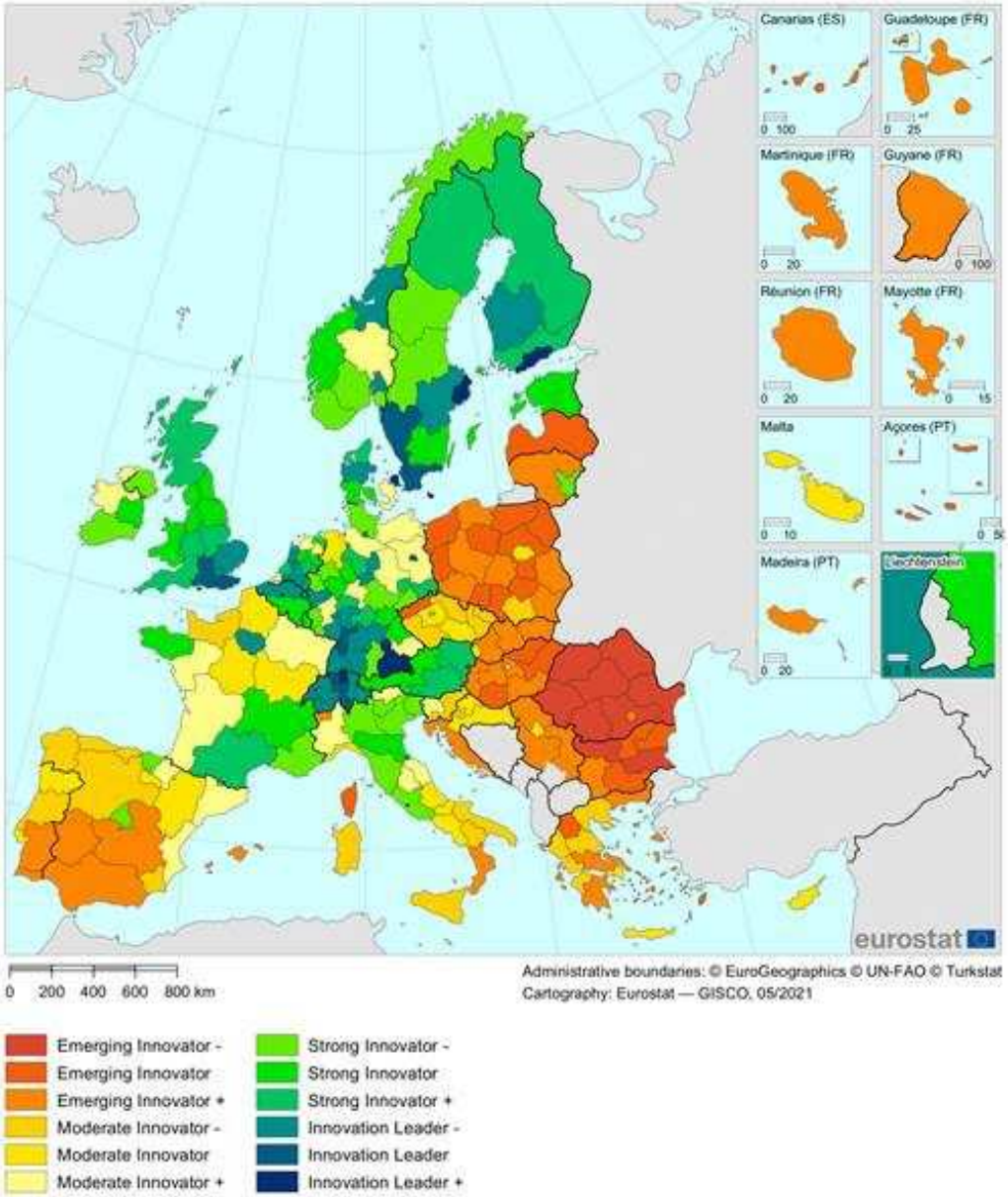

For Cyprus, Estonia, Latvia, Luxembourg and Malta, performance group membership is identical to that in the EIS 2021 report. For these countries, the corresponding colour codes for the middle sub-group of regions have been used.

Cependant la région connait des dynamiques positives depuis quelques années à amplifier

Selon l'étude de l'INSEE, entre 2007 et 2017, l'effort de recherche s'est en effet accru de + 0,3 point (contre + 0,2 en moyenne nationale) en lien avec une hausse importante des dépenses de recherche et développement. Celles-ci ont progressé de 55 % dans les entreprises et les administrations de la région. Il s'agit de la 3e plus forte hausse de métropole, derrière les Pays de la Loire (+ 78 %) et la Nouvelle Aquitaine (+ 60 %), pour une moyenne nationale de + 32 % en 10 ans.

Feuille 21 de l'annexe 4 de la délibération 2022.1881

Dans les entreprises, les dépenses intérieures de Recherche et de Développement (DIRD) ont augmenté de 53 % dans la région entre 2007 et 2017, soit 19 points de plus que l'évolution nationale (+ 34 %). C'est l'une des plus fortes variations régionales, derrière la Corse (+ 71 %), les Pays de la Loire (+ 74 %) et la Nouvelle Aquitaine (+ 66 %). La plus forte progression de DIRD est enregistrée dans les PME régionales : + 179 % sur la période pour une moyenne nationale de + 130 %.

En 2017, 16 700 personnes travaillent dans la R&D en équivalent temps plein (ETP). Parmi elles, 55 % travaillent en entreprise et 63 % sont des chercheurs, contre respectivement 55 % et 68 % au niveau national. Par ailleurs, 21 % des effectifs de la recherche et développement travaillent au sein des PME régionales (moins de 250 salariés), contre 35 % en métropole.

Entre 2007 et 2017, les effectifs de R&D des entreprises ont augmenté de 22 % (23 % au niveau national). Cette hausse d'effectifs est due notamment, dans la région comme en France, à la progression du nombre de chercheurs entre 2007 et 2017 (respectivement + 46 % et + 45 %).

Dans les administrations, avec 663 millions d'euros investis pour la recherche et développement en 2017, les DIRD ont progressé de 58 % en Hauts-de-France en 10 ans, près de 30 points de plus qu'au niveau national (29 %).

Les effectifs dans les administrations ont quant à eux augmenté de la même manière que dans les entreprises : + 21 % entre 2007 et 2017 pour une moyenne nationale de + 11 %, plaçant là aussi les Hauts-de-France en 3e position, après la Nouvelle Aquitaine (+ 25 %) et les Pays de la Loire (+ 24 %). Pour les seuls chercheurs, la hausse des effectifs consacrés à la recherche est de + 30 % dans la région, soit 11 points de plus qu'au niveau national (+ 19 %).

Avec 528 demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020, la région Hauts-de-France représente 4,1% des brevets publiés en France et se situe en 6ème position des régions françaises.

La période récente est également marquée par une dynamique favorable en termes de créations d'entreprise : les créations d'entreprises restent à un niveau supérieur à celui d'avant-crise : + 20 % par rapport au 4e trimestre 2019 (contre + 16 % au niveau national). En cumul annuel, 62 500 entreprises ont été créées dans les Hauts-de-France, soit 11 % de plus qu'au 1er trimestre 2021.

60 % des 8 000 entreprises hors autoentrepreneurs créées au premier semestre 2014, soit 4 800 entreprises sont toujours actives cinq ans plus tard. Cette pérennité est inférieure de 2 points à la moyenne de France de province, l'écart se creusant essentiellement dans les 3 premières années d'existence. Plus le capital investi à la création est élevé, plus l'entreprise est pérenne. Ainsi, 7 entreprises sur 10 ayant investi au moins 40 000 euros sont toujours actives après 5 ans, contre 5 sur 10 parmi celles ayant investi moins de 1 000 euros.

Au cours de l'année 2019, la région Hauts-de-France a accueilli 151 Jeunes Entreprises Innovantes (JEI) sur son territoire, soit 3,9% de l'ensemble des JEI ; ces mêmes entreprises ont bénéficié de 6,3 M€ d'exonération de charges sociales, soit 3,1% de l'ensemble des exonérations.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 8336797 *- Envoi Préfecture le* 15/12/2022 *- Retour Préfecture le* 15/12/2022

Des leviers à développer encore davantage pour rattraper le retard structurel de la région

Le développement de la recherche et de l'innovation est accompagné par une large gamme d'outils et de sources de financements à l'échelle nationale, régionale ou européenne.

Sur la période 2015-2020, ce sont 349 projets ou allocations de recherche financés par les CPER et/ou le FEDER pour un montant de 203 millions d'euros.

Les acteurs régionaux s'emparent par ailleurs des dispositifs de financement offerts à travers les divers appels à projet nationaux et européens. On peut ainsi relever :

- 85 projets PIA pour une aide totale de 544,5 millions d'euros au 31 décembre 2020
- 822 projets ANR pour un montant de 122,10 millions d'euros pour la période 2014-2020
- 131 projets H2020 pour 69,7 M€ sur la période 2014-2018

On peut aussi noter le dynamisme de certains dispositifs d'innovation :

Dans le cadre de la démarche « Industrie du futur en Hauts-de-France, 382 diagnostics ont été réalisés depuis 2019 pour accompagner des projets d'investissements qui concernent l'évolution des process de production de l'entreprise.

Dans le cadre du Fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires du Plan de relance, 49 projets en Hauts-de-France ont été «accélérés» en 2020, représentant un investissement industriel total de 253,4 M€. L'aide octroyée sur la région est de 25,2 M€. Seules les régions des Pays de la Loire et de Bourgogne - Franche-Comté ont drainé autant d'aides.

Sources :

- Les dépenses de recherche et développement en Hauts-de-France – Insee, mars 2021.
- Tableau de bord européen de l'Innovation https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_21_3048
- Baromètre des entreprises 2019 des Hauts-de-France, réalisé par l'Agence Hauts-de-France 2020-2040, Région Hauts-de-France
- Indicateurs de suivi du SRESRI, Région Hauts-de-France

Document réalisé en partenariat avec :

- Région académique, Service de région académique des Etudes et des Statistiques (SRAES)
- Région Hauts-de France, Agence Hauts-de-France 2040

et s'inscrivant dans le cadre des travaux du groupe Observation Suivi Evaluation (OSE) du SRESRI 2017-2021

Feuille 23 de l'annexe 4 de la délibération 2022.1881